

RÉUNION DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vendredi 14 avril 2023

La séance est ouverte à 14 heures 54 sous la présidence de Monsieur Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris.

M. OLLIER - Chers collègues, nous avons le quorum, nous pouvons commencer notre réunion.

Je suis heureux de vous accueillir dans ce magnifique hémicycle, nous sommes un peu des pigeons voyageurs, plus voyageurs que pigeons, car nous n'avons pas d'hémicycle fixe pour nos réunions. Nous sommes en train, avec le préfet MOURIER et nos équipes, de tout faire pour revenir au CESE d'une manière régulière. Je remercie le ministère de l'Economie, et notamment Sylvain FRELET, le Directeur du Centre de conférences ici et son adjoint, M. VERNON, de nous avoir accueillis aujourd'hui dans ce magnifique hémicycle. Bravo.

Il faut qu'on désigne un secrétaire de séance, je vois que Quentin GESELL s'est assis à côté de moi sans être désigné. Acceptez-vous qu'il soit désigné ou faut-il désigner quelqu'un d'autre ? Geoffroy BOULARD ne peut pas être désigné, il est dans les embouteillages Porte de Bagnolet.

Personne n'est contre la désignation de Quentin GESELL, il est donc désigné.

Rapidement, avant d'aborder les délibérations, vous trouverez sur table une invitation à l'après-midi qui est consacrée à la Biodiversité durant laquelle, avec Antoinette GUHL qui est ici présente, notre Vice-présidente, je remettrai les prix pour les communes lauréates du Concours des Miels qui a pris une dimension assez extraordinaire aujourd'hui ; je remercie ceux qui y participent. Il y a aussi le plan Biodiversité métropolitain qui manifeste notre volonté de préservation de la Métropole. Tout à l'heure, on parlera du fonds Biodiversité que l'on va créer pour apporter des moyens aux communes qui entrent dans cette logique.

Il y a une invitation pour la visite du chantier du Centre Aquatique Olympique. Ceux qui veulent s'inscrire peuvent le faire auprès de mon Cabinet, auprès de Matthieu BEIGBEDER. Ces visites réuniront 30 personnes

à chaque fois. Une visite est prévue le 17 mai de 9 h 30 à 11 heures, une autre le 24 mai de 9 h à 30 à 11 heures, puis le 9 juin de 14 h 30 à 16 heures.

Est prévue le mercredi 7 juin à 18 heures l'inauguration de la passerelle au-dessus de l'A1 qui relie le Centre Aquatique Olympique au Stade de France. Cela va être un moment très important pour nous. On a voulu cette passerelle, je me souviens qu'on a bloqué l'A1 pendant trois jours pour l'installer ; elle permet de relier le Centre Aquatique au Stade de France. Quel que soit le gestionnaire du Stade de France, le souhait de la Métropole est d'établir des relations fonctionnelles avec le Stade de France grâce à cette passerelle pour créer un lieu événementiel unique en Europe. Cela vaut le coup d'être présent, ce sera le 7 juin à 18 heures.

Une dernière communication à propos de la polémique autour de la ZFE. Il n'y a pas de débat aujourd'hui sur la ZFE, mais je tiens à dire à ceux qui se posent des questions que nous réfléchissons à la bonne manière de mettre en place le système de la ZFE, en tenant compte de tous les arguments. C'est une décision que nous prendrons au prochain Conseil métropolitain en juin prochain. Nous sommes conscients des difficultés, il nous faut trouver la bonne formule pour le critère 3. Ce sera au Conseil du mois de juin.

Je commence les délibérations.

A. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 22 mars 2023

M. OLLIER - Je n'ai pas de demande particulière, il n'y en pas non plus dans la salle. Peut-on considérer qu'il est approuvé ? Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ?

Le procès-verbal est adopté.

B. Compte-rendu des délégations d'attributions du Conseil de la Métropole au Bureau et au Président en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. OLLIER - Vous avez la liste, je n'ai pas eu de réaction de qui que ce soit. Les Présidents de groupe ont validé tout cela. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous en remercie

C. Délibérations

❖ **Instances**

1. Election d'un conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris

M. OLLIER - Jacqueline BELHOMME, Conseillère métropolitaine déléguée, a présenté sa démission au Bureau de la Métropole. Le groupe de Jacqueline propose Anne-Gaëlle LEYDIER, première adjointe à Villejuif, pour la remplacer et donc accéder au Bureau de la Métropole. Cet accord est confirmé par les Présidents de groupe.

Personne, je pense, ne s'y oppose, j'en suis même certain, mais je vérifie. Pas d'abstention ? Unanimité.

Je félicite Anne-Gaëlle LEYDIER de faire partie dorénavant de notre Bureau.

❖ Aménagement

2. Le Blanc Mesnil – Déclaration d'intérêt métropolitain de l'opération d'aménagement de la Molette

M. GICQUEL - L'objet de cette délibération porte sur la déclaration d'intérêt métropolitain de l'opération d'aménagement de la Molette, opération qui doit s'échelonner sur près de 25 ans. Le programme est effectivement conséquent avec une production d'un peu plus de 4 800 logements, 3 000 mètres carrés de commerces et services, des équipements publics dont un groupe scolaire communal, une crèche publique, un campus de formation et d'enseignement, un parc dont la surface est évaluée autour de 7 hectares, et une potentielle réouverture du Ru de la Molette.

La Métropole a pu expertiser de manière complémentaire le projet et le rendre conforme aux ambitions du futur SCoT métropolitain. A l'appui des expertises complémentaires partagées entre la Ville du Blanc-Mesnil et la Métropole, les opérations d'aménagement s'avèrent présenter un programme ambitieux de développement, notamment en matière d'offres de logements et d'amélioration du cadre de vie. Le site répond aux ambitions de la Métropole en termes d'aménagement de l'espace sur près de 70 hectares au total, avec à la clé des enjeux significatifs en matière de requalification urbaine et environnementale d'une zone industrielle en voie de perte de dynamisme.

C'est la raison pour laquelle il est proposé, à travers cette délibération, de déclarer d'intérêt métropolitain cette très grande opération sur la commune du Blanc-Mesnil.

Adopté à l'unanimité de la commission Aménagement

M. OLLIER - Merci. Philippe MONGES a demandé la parole.

M. MONGES - Mesdames, Messieurs, bonjour. Je m'exprimerai aujourd'hui au nom du groupe Ecologiste Social et Citoyen pour dire qu'un point nous inquiète dans ce projet, à savoir le déséquilibre du programme entre le logement et l'activité. On voit que la production de logements est extrêmement importante, il ne faudrait pas que l'on crée du pendulaire entre une zone d'habitation et des futures zones de construction. C'est un point qui nous interroge très fortement et nous souhaiterions que le projet soit retravaillé dans le sens d'un meilleur équilibre. C'est une évidence, tous les experts le reconnaissent, tous ceux qui font la ville, on doit avoir une mixité de fonctions. Certes, ce n'est pas une ville, c'est une partie de la ville, mais cet élément n'est pas intégré.

Sur la question des espaces verts, des espaces de pleine terre et des espaces de respiration, il nous semble très important que ce soit un des éléments fondamentaux du projet. Certes il y a un parc qui représente 10 % du projet, mais on sait qu'on a besoin de parcs de grande taille et d'espaces de proximité. On pense qu'on peut aller encore plus loin dans la part de la nature en ville. Le projet que l'on présente aujourd'hui, on doit aussi l'imaginer dans 30, 40, 50 ans à l'aune des dérèglements.

Ce sont deux points sur lesquels on alerte, on a quelques doutes, on aimerait que le projet soit amélioré, c'est pour cette raison que le groupe s'abstiendra.

M. OLLIER - Merci, Philippe, de ce que tu as indiqué. Je rappelle que le Sénateur Thierry MEIGNEN a présenté ce projet au MIPIM, il a eu un très grand succès. Je rappelle aussi que le parc n'est pas négligeable, il fait 7 hectares, c'est assez rare dans l'aire métropolitaine.

Il y a quelque chose qui m'intéresse beaucoup, c'est la réouverture du Ru de la Molette. La Métropole a lancé plusieurs projets de rus ou de ruisseaux, le sujet est important pour le Ru de la Molette. Ce sont des choses qui sont très utiles et je pense que votre groupe est sensible à tout cela.

Vous vous absteniez, c'est bien, néanmoins, jusqu'à ce qu'il soit définitif, le projet peut être discuté et faire l'objet de marges d'amélioration. Il vous revient donc de voir avec le Préfet MOURIER s'il y a des possibilités qui permettent d'aller dans le bon sens. Je vous remercie de vous abstenir et de ne pas voter contre, cela a le mérite d'être clair et plutôt constructif.

Je mets aux voix ce projet. Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe écologiste.

Il est adopté, je vous en remercie.

Philippe, il te revient de conduire les choses avec le Préfet MOURIER et nos services pour intégrer l'équipe, voir ce qu'il est possible d'améliorer. Thierry MEIGNEN sera le premier d'accord.

3. Le Blanc Mesnil – Opération d'aménagement de la Molette – Périmètre d'étude – Droits de préemption – Convention EPFIF

M. GICQUEL - Dans la continuité de la première délibération, il s'agit de mettre en place les outils juridiques nécessaires à la conduite de cette opération, outils juridiques et fonciers, en l'occurrence l'approbation du périmètre d'étude, la réinstauration du droit de préemption urbain, l'institution du droit de préemption urbain renforcé et enfin l'approbation de la convention foncière à signer entre la Ville, le territoire Paris Terre d'Envol et l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France.

Voilà l'objet de la délibération.

M. OLLIER - Merci. Je présume que le vote est le même pour le groupe écologiste.

M. MONGES - Oui.

4. Contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) du quartier du Mont d'Est à Noisy-le-Grand

M. GICQUEL - La Métropole convient de participer à cette opération de développement économique et de renouvellement du tissu tertiaire et commercial aux côtés d'autres partenaires. Au titre des études qui seront conduites dans ce cadre pour un montant supérieur à 1 400 000 €, aux côtés de l'Etat qui participe à hauteur de 50 %, de l'EPFIF à hauteur de 7 %, de la Ville à hauteur de 3 % et de l'EPTI à hauteur de 4 %, la Métropole participe à ces études en valeur relative autour de 36 %, soit un peu plus de 516 000 € de contribution financière.

Vote à l'unanimité de la commission.

M. OLLIER - Merci beaucoup. Je pense que le Président du territoire, Xavier LEMOINE, est tout à fait d'accord, toi aussi, Brigitte. C'est un très beau projet. On entre dans la phase de projets qui entrent en construction, j'en suis ravi, cela montre à quoi sert la Métropole.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci de cette belle unanimité et bravo à toi, Madame la Maire de Noisy-le-Grand.

❖ Finances

5. Rapport 2022 sur la situation en matière de développement durable

M. GUIRAUD - Bonjour à toutes et à tous. Ce rapport est un marronnier, néanmoins, il n'en est pas moins très intéressant ; je vous suggère d'en faire une sortie papier ou de le sauvegarder sur vos ordinateurs parce que c'est un vade-mecum très intéressant à la fois sur ce qui s'est déroulé et sur le plan prospectif, bilan et perspectives.

Ce rapport respecte la règle des 2 fois 5 finalités qui sont décrites par le Pôle Environnement.

Cinq finalités Développement durable qui sont :

. la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère,

- . la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- . l'épanouissement de tous les êtres humains,
- . la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations,
- . la dynamique de développement.

Cinq principes pédagogiques :

- . la participation des acteurs,
- . l'organisation du pilotage,
- . la transversalité de l'approche,
- . le dispositif d'évaluation partagé,
- . le tout au service d'une stratégie d'amélioration continue.

Ce document fait une centaine de pages, il est très intéressant, je ferai un focus sur cinq éléments.

Premier élément sur le Plan Climat Air Energie Métropolitain. Nous entrons dans la dernière ligne droite du premier PCAEM puisque les plans ont vocation à être renouvelés tous les six ans. Cette année 2023 marque l'amorce de la révision de la génération Plan Climat 2024 à 2030. Les territoires auront aussi à connaître la révision de leur PCAET au fur et à mesure qu'ils seront arrivés au terme des six ans.

Deuxième élément, nous avons, au mois de décembre 2022, adopté le SDEM, Schéma Directeur Energie Métropolitain, avec l'objectif de réduire la consommation finale d'énergie de 50 %, composée de 60 % d'énergies renouvelables et de 30 % d'énergies produites localement. C'est un des gros morceaux de notre document.

Le troisième élément a trait à AIRPARIF. Le travail que l'on fait avec AIRPARIF est très intéressant et précieux, il s'agit de la trajectoire OMS d'AIRPARIF qui mentionne que la ZFE est absolument indispensable si l'on veut respecter les seuils réglementaires. Sans émission, on n'arrivera pas à les respecter. Je pense que de ce point de vue, la ZFE est complètement encalminée. Tout à l'heure le Président évoquait le fait qu'on ne tiendra pas le délai de juillet 2023 pour passer en critère 3, c'est évident. Pour autant, je pense qu'il serait prématuré d'annoncer d'ores et déjà une date, de différer par exemple de 18 mois. Dans la COP, tous les services de l'Etat (environnement, transport, transition écologique) ainsi que les 11 métropoles sont concernés par la ZFE. Il faut relancer l'Etat pour faire cette COP le plus rapidement possible. Ensuite, on verra les dates, mais le plus tôt sera le mieux. En raison de l'inaction climatique de l'Etat, nous avons déjà pris beaucoup de retard.

Quatrième élément, nous avons créé une coopérative Carbone Paris et Métropole du Grand Paris. Dans la réduction des émissions, il y a la compensation et l'atténuation. L'atténuation est indispensable, mais en complément des émissions résiduelles qu'on ne peut pas supprimer, il faut des éléments de compensation. Nous nous sommes attelés à ce travail et avons créé cette coopérative Carbone qui, au fil des mois, va monter en charge et faire un travail intéressant.

Dernier point, nous avons créé cette année une société d'économie mixte sur l'axe Seine Paris-Rouen-Le Havre, axe Seine Energies Renouvelables. Nous travaillons en liaison étroite avec une série d'établissements publics de coopération intercommunale, avec les grandes villes et les grandes métropoles de l'axe Seine sur cette société d'économie mixte.

Pour résumer ce rapport, je pense que c'est un travail qui a été bien fait, qui rend compte d'une activité qui est somme toute assez satisfaisante si je mets de côté la question de la ZFE qui est actuellement en différé, mais ce n'est pas notre faute, ce n'est pas la faute des communes, ce n'est pas la faute des EPT, c'est la faute de l'Etat qui ne prend pas ses responsabilités. Mettons-le au pied du mur afin qu'il puisse commencer et qu'on ne soit pas les derniers élèves de la classe européenne en matière de réduction des émissions de CO2 dans l'atmosphère.

M. OLLIER - Merci Daniel. Que ce soit clair, il s'agit de prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable, on n'ouvre pas de débat sur la ZFE aujourd'hui, c'est pour le mois de juin prochain, il y aura assez de débat à ce moment-là pour qu'on s'en dispense aujourd'hui.

M. GUIRAUD - Cela n'empêche pas de relancer l'Etat entre temps.

M. OLLIER - Sylvain RAIFAUD souhaite intervenir, je lui passe la parole.

M. RAIFAUD - Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, merci à Daniel GUIRAUD pour la présentation de ce rapport sur la stratégie développement durable de la Métropole. On a fait le bilan de mi-parcours l'année dernière, on avait eu un échange intéressant sur cette question. Le plan d'action se déploie, je le salue, notamment le fait que 90 % des actions soutenues dans le fonds d'investissements métropolitains sont relatifs à des sujets environnementaux ; on voit bien que l'engagement de la Métropole est réel sur cette question.

Vous me pardonnerez, Monsieur le Président, mais je ne peux pas ne pas parler de la zone à faible émission, qui fait partie de ce rapport, pour regretter très vivement, au nom du groupe écologiste, le retrait de la délibération qui était prévue initialement. Nous aurions dû avoir cette discussion entre nous. Je suis désolé de le dire, mais le fait que ce sujet qui ne fait pas consensus ait été retiré de l'ordre du jour sans débat est une faiblesse de la gouvernance partagée.

Oui, l'inaction de l'Etat est en cause. L'Etat a déjà été condamné pour son inaction sur la qualité de l'air, mais nous devrions collectivement porter plainte - cela a été fait par des associations, l'Etat a déjà été condamné sur cette question-là - et être beaucoup plus forts encore que nous ne le sommes sur cette question. C'est 7 000 morts prématurées par an en Ile-de-France.

Vous venez de le dire, un choix par défaut va être fait au mois de juin, soit pour mettre en oeuvre immédiatement une ZFE très injuste socialement, soit pour reporter. Un autre chemin aurait été possible, nous avons fait des propositions d'amendement sur cette question. Si la délibération avait été à l'ordre du jour, nous aurions pu proposer ce chemin ensemble. Il est indispensable de travailler sur les conditions sociales de la mise en oeuvre de la ZFE dans le cadre de la concertation. C'est le sens des amendements que nous aurions souhaité proposer si la délibération avait été inscrite. Cela a été fait à Strasbourg, une ZFE a été améliorée significativement par un travail de concertation. On doit mettre en oeuvre urgemment cette concertation, en lien avec la COP dont Daniel GUIRAUD rappelle que notre Métropole l'avait appelée de ses vœux.

Il faut des conditions d'accompagnement et d'application de la ZFE, des choses qui relèvent de l'Etat, mais aussi des choses qui relèvent de la Métropole, notamment les exemptions pour les personnes qui roulent très peu, pour les personnes qui travaillent avec des horaires décalés. On a besoin d'avoir une mise en oeuvre qui soit à relativement court terme de cette zone à faible émission, compte tenu des enjeux en termes de santé publique, quitte à prévoir une période pédagogique pour déployer pleinement le dispositif.

Je suis désolé, Monsieur le Président, de vous infliger cette intervention, mais cette question est tellement importante pour notre Métropole qu'on ne peut pas passer à côté, c'est l'éléphant dans la pièce. Prenons l'éléphant de face et travaillons ensemble pour faire en sorte d'avoir une zone à faible émission qui soit réellement appliquée et qui soit socialement juste. Aujourd'hui, les conditions ne sont pas réunies, mais c'est maintenant, au printemps, que nous devons travailler sur cette question. N'attendons pas au mois de juin d'être au pied du mur.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le Président. J'ai l'habitude qu'on m'inflige des choses que je n'accepte pas. Je démontre un caractère très conciliant, je m'étonne moi-même parce que j'estime que chacun a le droit de s'exprimer. Je vous répète que je ne veux pas ouvrir un débat sur la ZFE, ce débat est prévu en juin prochain. Voilà pourquoi j'ai retiré la délibération, nous n'étions pas prêts pour affronter ce débat.

Merci, Sylvain, d'avoir pris la précaution de me prévenir avant, je t'en suis reconnaissant. Néanmoins il faut prendre acte du rapport dont tu n'as pas dit un mot.

Tout le monde est-il d'accord pour prendre acte suite à l'intervention de Daniel GUIRAUD ? Unanimité.

6. Rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité Femmes/Hommes

M. AESCHLIMANN - Nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises, lors des précédentes séances, Monsieur le Président, d'évoquer le développement et l'embauche de personnel en rapport avec le développement des missions de la Métropole du Grand Paris. Il est important, année après année, de constater que ces embauches se font de façon vertueuse. Je vais vous citer brièvement quelques chiffres.

En 2022, il convient de noter que la Métropole conserve l'équilibre dans la répartition de ses emplois entre les femmes et les hommes avec 57 % de femmes et 43 % d'hommes (données au 31 décembre 2022), que la Métropole remplit l'obligation de nominations équilibrées entre les femmes et les hommes dans les emplois fonctionnels, dans les emplois de Direction et connaît un taux de féminisation de 63,5 % dans sa population de fonctionnaires, ce qui est supérieur de 2 % à la moyenne de la fonction publique territoriale nationale qui est de 61 %. Précisons encore que la moyenne d'âge est de 40 ans, avec une moyenne de 38 ans pour les femmes et 42 ans pour les hommes, soit cinq ans de moins que la moyenne nationale fixée à 45 ans.

On peut donc constater que la Métropole coche toutes les bonnes cases et qu'elle est vertueuse dans ce domaine, ce qui est important puisque le développement de la Métropole est accompagné aussi de cette égalité hommes/femmes qui est exemplaire et dont on peut tous se réjouir. Je remarque aussi que c'est évidemment sous votre égide et sous l'égide du Préfet MOURIER et du DRH, Alexis HLUZSKO, qui veillent à maintenir cet équilibre, y compris quand on a affaire à de forts développements comme récemment, notamment dans le pôle GEMAPI.

Voilà, Monsieur le Président.

M. OLLIER - Merci de cette volonté de respecter cet équilibre. Raphaëlle REMY-LELEU a demandé la parole, elle l'a.

Mme REMY-LELEU - Merci, Monsieur le Président. Bonjour, chers collègues.

Monsieur le Vice-Président, je suis très déçue parce que j'ai l'impression de ne pas avoir lu le même rapport que vous. Du point de vue de la politique RH, ce rapport est excellent en effet, et je remercie les équipes qui ont compilé les données et rédigé la grande partie du document, mais malheureusement, cela ne suffit pas à faire un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes. Les cohortes sont bien distinguées dans l'ensemble des descriptions, certes, mais j'aimerais vous prendre un seul exemple, celui de la page 15. On y lit que la politique de rémunération de la Métropole est équilibrée et ne connaît pas de distinction entre les femmes et les hommes. Nous n'avons plus qu'à vous croire sur parole car nous n'avons à disposition aucun chiffre - c'était pourtant déjà une demande formulée l'année dernière - et sur le léger graphique qu'on nous propose, on voit des écarts dont on nous dit qu'ils sont simplement expliqués de manière mécanique par des différences d'âges ou d'avancée dans les carrières. On sait bien qu'en termes d'égalité femmes/hommes dans le domaine professionnel, il n'y a pas d'inégalité naturelle ou mécanique.

Je tiens néanmoins à souligner un ajout, celui d'une demi-page sur la commande publique, une demi-page de déclarations d'intention, de rappels du cadre légal, d'hypothèses de considérations d'interventions peut-être un jour sur la manière de faire respecter par nos prestataires des exigences en termes d'égaconditionnalité.

Ce rapport n'est donc pas satisfaisant, sa partie analytique est très faible, et pour en avoir lu un certain nombre d'autres, je me dois de vous dire qu'il est très en-deçà de ce qu'on peut retrouver dans d'autres collectivités territoriales ou même de certains modèles qui sont proposés par exemple par le Centre Hubertine Auclert. C'est d'autant plus dommage que la délibération qui nous est proposée est excellente et rappelle le cadre légal, notamment celui qui prévoit d'adresser à la fois les questions d'écarts de rémunération, d'égal accès au cadre d'emploi, grade et emploi, d'articulation de la vie professionnelle et de la vie privée, de prévention des traitements sexistes, du harcèlement, des violences sexistes ou sexuelles au travail, d'agissements sexistes, que des mots, que des expressions, que des politiques absentes entièrement du rapport qu'on examine aujourd'hui.

La délibération rappelle également que le plan d'action doit être établi sur une période définie et suivie, je ne sais pas où est ce plan d'action et s'il existe.

Pour essayer de finir tout de même sur une note positive, l'année dernière, nous avons fait les mêmes remarques et il y avait eu un engagement à faire un groupe de travail pour améliorer l'action de la Métropole et sa présentation en ses politiques. J'en ai parlé bien entendu avec Nadège AZZAZ, responsable de ce groupe de travail, qui m'a dit qu'elle était elle-même très déçue car plusieurs groupes de la Métropole présents dans cette assemblée n'avaient toujours pas fait de retour sur leurs représentants ou leurs représentantes au sein de ce groupe de travail et leur volonté d'agir en la matière. En effet, s'il y a un manque de volonté politique, la Métropole ne risque pas de s'améliorer en matière d'égalité.

Le groupe écologiste s'abstiendra donc.

M. OLLIER - Je voudrais vous dire, Madame, qu'on ne peut pas dire ce que vous dites.

Mme REMY-LELEU - Si, je peux le dire.

M. OLLIER - La Métropole fait un rapport sur la manière dont elle gère ce dont elle est responsable par rapport à l'égalité hommes/femmes. L'égalité est totalement respectée. À la limite, un DGS a deux DGA qui sont des femmes et l'égalité n'est pas respectée parce qu'il manque un homme. Je plaisante.

J'ai vu votre bras levé, Madame, vous permettez que je parle ? Je ne vous ai pas interrompue.

Deuxièmement, sur les traitements, il vous revient de vous déplacer, d'aller à la DRH, de demander qu'on vous montre les fiches de paie et vous verrez que c'est parfaitement respecté. Vous avez qualité pour poser des questions à la Métropole et pas seulement en Conseil métropolitain.

Il peut y avoir des différences de traitement, cela tient à l'âge, cela tient à la grille des traitements - les Maires qui sont ici le savent mieux que quiconque - qui fait qu'avec l'ancienneté, avec le GVT qui fait passer d'une case à l'autre, les salaires ne sont pas les mêmes. Cette grille de traitement est celle que l'Etat nous impose. Entre l'âge et la grille, les traitements ne sont pas forcément les mêmes, mais les bases de calcul, quel que soit l'âge, sont identiques.

Je voulais vous dire cela parce que je suis Maire, je prends mes responsabilités, j'ai 2 400 agents dans ma ville, je suis vigilant sur ce que vous dites. Je ne sais pas si vous êtes Maire vous-même, si vous avez des agents sous votre autorité. Si vous êtes Maire et si vous avez des agents sous votre autorité, vous devez savoir que c'est quelque chose auquel tous les Maires ici présents sont sensibles.

Si on ne vous a pas répondu pour le groupe de travail, je vois M. CESARI qui fait des gestes de surprise...

M. CESARI - ... Non. Le groupe LR Divers Droite & Indépendants a présenté une candidature. Notre collègue élue de Paris, Marion PARISSET, a été désignée.

M. OLLIER - Notre groupe a fait son travail, pour les autres on verra. Monsieur le Président AESCHLIMANN, voulez-vous répondre ? Ensuite, Madame LELEU, vous prendrez la parole.

M. AESCHLIMANN - Très brièvement, ma collègue ne m'en voudra pas de ne pas être d'accord avec elle, nous présentons ici les principaux indicateurs qui montrent une parité qui est indiscutable. J'entends son argument d'évoquer d'autres collectivités locales. Sans doute d'autres collectivités locales ont-elles cette démarche vertueuse, parfois, certaines reviennent de loin, il y a du rattrapage et ce n'est pas toujours simple. A la Métropole du Grand Paris, nous avons construit cette égalité depuis le début, étape après étape, embauche après embauche. Je renvoie encore aux chiffres et aux indicateurs.

J'entends ce que vous expliquez et le fait que vous êtes mécontente, mais le rapport Egalité hommes/femmes, ce sont avant tout des chiffres et nous cochons toutes les cases, ainsi que sur la commande publique car là aussi, nous attendons de nos fournisseurs et des entités qui travaillent avec la Métropole une démarche vertueuse, sans avoir de pouvoir coercitif, mais en tout cas, nous le faisons.

M. OLLIER - Madame REMY-LELEU, vous avez la parole.

Mme REMY-LELEU - Merci, Monsieur le Président. Je reviens d'abord sur certains arguments d'autorité qui ont été énoncés, j'ai tout à fait le droit de dire ce que j'ai dit, et non, je n'ai pas d'agents ou d'agentes actuellement sous mon autorité, je n'ai pas la chance d'être Maire, mais j'ai une expérience et une expertise dans les domaines de politique d'emploi, notamment sur l'analyse féministe des politiques d'égalité et d'emploi.

Concernant les chiffres, les chiffres des traitements ne sont pas donnés dans le rapport, c'est bien ce que je reproche à ce rapport. Je ferai peut-être la demande d'un complément d'information à la Métropole, mais on pourrait se dire que c'est une bonne pratique que d'intégrer dans un rapport annuel sur l'égalité les chiffres spécifiques des traitements, ce qui n'est pas le cas cette année encore, alors que je l'avais demandé l'année dernière. Personne n'a remis en cause le fait que les recrutements et la structure d'emploi au sein de la Métropole respectaient la parité. C'est notre assemblée qui ne le respecte pas, pas plus que l'exécutif, mais c'est autre sujet.

S'agissant de la construction globale de ce rapport, je vous invite à relire la délibération qui rappelle le cadre légal. Il y a un énorme écart entre ce qu'on décrit comme devant être inscrit dans le rapport et comme devant être présenté à notre assemblée, à savoir un plan d'action. Tout cela est absent du rapport, notamment toute la partie sur la lutte contre les agissements sexistes, les violences sexistes et sexuelles.

M. OLLIER - Merci. Je prends acte de votre position et de celle de votre groupe. Je demande à l'assemblée si elle d'accord pour prendre acte de notre rapport.

Abstention du groupe écologiste. Tout le monde prend acte.

7. État récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus siégeant au sein du Conseil de la Métropole du Grand Paris

M. LAURENT - Il s'agit là aussi d'un marronnier, le rapport annuel sur les indemnités perçues par les élus siégeant au sein du Conseil de la Métropole du Grand Paris. La loi de 2019 a introduit cette simplification qui consiste en une nouvelle délibération avant l'examen du budget. Il s'agit d'un état qui présente l'ensemble des indemnités dont bénéficie l'ensemble des élus siégeant au Conseil ; indemnités qui relèvent de la Métropole ou des structures dans lesquelles ils sont représentants de la Métropole.

M. OLLIER - Y a-t-il des interrogations sur cette délibération ?

Il s'agit de prendre acte. Personne n'est contre.

8. Compte de gestion 2022 du budget principal

M. LAURENT - Chacun sait ici que préalablement à l'adoption du compte administratif, le Conseil métropolitain doit arrêter le compte de gestion de l'exercice clos. Il se trouve par bonheur que ce compte de gestion présente des résultats identiques à ceux du compte administratif dont nous allons parler dans un instant.

M. OLLIER - Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

9. Compte administratif 2022 du budget principal

M. OLLIER - Je dois sortir.

M. LAURENT - Ce compte administratif du budget principal montre la place incontournable de la Métropole au service des habitants à travers le renforcement de ses interventions dans le champ de ses compétences historiques et dans de nouveaux champs d'action tels que la santé et le sport.

En 2022, 178 M€ de dépenses d'investissement, soit 45 % en plus par rapport à 2021, avec un poids prépondérant des grands projets métropolitains, notamment deux tiers des dépenses pour le Centre Aquatique Olympique, la Plaine Saulnier, la GEMAPI, la ZFE et le SCoT ; 96 M€ pour le seul CAO et plus de 36 M€ versés en soutien aux investissements locaux à travers des dispositifs d'intervention, dont 20 M€ à travers le FIM (Fonds d'Investissement Métropolitain) et 12 M€ à travers le fonds pour les équipements structurants.

En fonctionnement, hors attribution de compensation les dépenses représentent 59 M€.

Ce compte administratif a été marqué par une forte pression sur les ressources, puisque le produit de CVAE a diminué de 27 M€ entre 2022 et 2021, et par une nouvelle baisse des dotations versées à la Métropole, laquelle a garanti le montant perçu par les territoires et les communes depuis 2015. Le montant total amorti s'élève à 209 M€ pour la seule année 2022 et à 970 M€ depuis 2016.

En conséquence, le résultat de clôture de la Métropole a diminué, il se situe fin 2022 à 97 M€ contre 158 M€ fin 2021, soit une diminution de 61 M€ qui traduit la poursuite de l'engagement de la Métropole, mais néanmoins une diminution de ses réserves financières.

Il semble que je doive présider, je pose la question de savoir si certains ou certaines d'entre vous souhaitent intervenir.

S'il n'y a pas d'intervention ou de question sur le compte administratif, nous le mettons aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Nous pouvons faire revenir le Président auréolé de toute sa gloire.

Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous annoncer que le compte administratif a été adopté à l'unanimité par le Conseil métropolitain.

M. OLLIER - Merci de votre confiance et merci de la confiance que vous accordez à Philippe LAURENT et à Alexandra CORDEBARD, à nos services financiers qui font un travail remarquable derrière le préfet MOURIER. Merci infiniment. C'est voté.

10. Affectation du résultat de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 – Budget principal

M. LAURENT - Il s'agit d'affecter le résultat de clôture au report en section de fonctionnement à hauteur de 109 094 000 €.

M. OLLIER - Y a-t-il des questions ?

Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

11. Vote des autorisations de programme 2023

Mme CORDEBARD - Merci, Monsieur le Président. Il s'agit, en synthèse, dans le cadre de la présente délibération, de vous donner le volume des autorisations de programme qui va atteindre 810,5 M€ en dépenses et 165,2 M€ en recettes, soit un solde net d'engagements pluriannuels à hauteur de 645,4 M€, ce qui correspond à une augmentation de 101 M€ par rapport au volume d'autorisations de programme au 31 décembre 2022.

Le volume des CP 2023 atteindra 206,1 M€ en dépenses et 30,9 M€ en recettes, soit un solde net de dépenses pour l'année de 175,2 M€ qui correspond à une augmentation de 9,4 M€ par rapport aux volumes des CP 2022. Cela tient à certaines actions d'ampleur telles que :

- . la mise en place de la foncière commerciale,
- . Centres-Villes Vivants pour 8,5 M€,

- . le renforcement des travaux du casier pilote de la Bassée pour 12,1 M€,
- . le renforcement des aides aux particuliers pour l'acquisition de véhicules propres pour 15 M€,
- . la création des énergie et biodiversité, 9 M€ cumulés.

Voilà pour la synthèse, Monsieur le Président.

M. OLLIER - Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Unanimité.

12. Détermination du produit de la taxe GEMAPI pour 2023

M. LAURENT - Je rappelle que nous avons mis en place la taxe GEMAPI en 2018 et que depuis 2018 pour 2019, 2020 et 2021, 2022, ce produit a été fixé à 3 M€ par an, soit un montant extrêmement faible. Je vous rappelle également le système de la taxe GEMAPI : on fixe un produit qui est réparti en additionnel des taxes locales. Cela représentait 0,40 € par habitant depuis 2019, soit un montant qui est extrêmement faible puisque pour la moyenne des Métropoles, c'est de l'ordre de 9 € en France.

Nous avons délibéré sur plusieurs dossiers lors des dernières séances, notamment la mise en place d'un certain nombre de travaux et d'études qui concernent la GEMAPI, sous l'autorité de Sylvain BERRIOS. Par conséquent, les dépenses liées à la compétence GEMAPI vont progresser fortement et il paraît nécessaire de ne pas faire assurer le financement de ces dépenses uniquement par l'emprunt, mais également par des ressources propres et notamment par cette taxe GEMAPI qui est faite pour cela.

Par conséquent, il vous est proposé de fixer le montant de la taxe GEMAPI pour 2023 à 20 M€, ce qui permettra de financer les opérations qui sont d'ores et déjà lancées :

- . financement de l'opération du casier pilote de la Bassée,
- . montée en puissance des dépenses liées à un certain nombre de digues avec notamment des travaux d'entretien,
- . gestion des protections amovibles,
- . élaboration de dossiers réglementaires des 14 systèmes d'endiguement à régulariser d'ici le mois de juin 2024,
- . mise en place d'une astreinte Inondation et des outils associés,
- . poursuite des études hydro-morphologiques sur les cours d'eau, notamment la poursuite de la réouverture de la Bièvre,
- . soutien aux opérations de préservation et de création de zones d'expansion des crues sur le territoire amont,
- . augmentation des contributions aux syndicats,
- . mise en place d'actions sur le Morbras.

Evidemment, un certain nombre de ces actions va durer plusieurs années, mais s'agissant des crédits de paiement pour 2023, il vous est proposé de fixer cette recette taxe GEMAPI à 20 M€. Cela présentera en moyenne 2,73 € par habitant contre, je le répète, près de 9 € pour la moyenne des Métropoles en France.

Voilà, Monsieur le Président.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le Président. Je peux me permettre d'ajouter un mot puisque Sylvain ne demande pas la parole. Avec M. BERRIOS, nous travaillons sur un programme qui est extrêmement ambitieux et qui ne concerne pas que le vote d'un volume de taxes GEMAPI. Chaque foyer est concerné à hauteur de 2,73 € une fois dans l'année. Avec 7 millions d'habitants, cela représente 20 M€ qui vont permettre de faire un travail dont vous n'avez peut-être pas tous connaissance.

Pour la Métropole et pour Seine Grands Lacs dont j'ai été élu Président - merci à ceux qui m'ont aidé à être élu et merci du soutien que les membres du Conseil d'Administration de Seine Grands Lacs m'ont accordé - nous entretenons une action qui est déterminante pour aider les villes de la Métropole, mais aussi celles de l'axe Seine de la Marne et de l'Yonne concernées par les inondations, représentant environ deux millions de personnes. Nous nous sommes rendu compte que la Métropole, avec le produit de la taxe GEMAPI, peut financer, bien sûr à l'intérieur de l'aire métropolitaine, par exemple, la réouverture du Morbras, les digues, etc. Il y a eu une manifestation importante à Gournay-sur-Marne, je ne sais pas si Eric SCHLEGEL est là aujourd'hui.

Bien sûr, c'est l'action de la Métropole dans son périmètre métropolitain. Dont acte. On avait 4 M€ et ce n'était pas mal pour faire notre travail. Pourquoi on vous demande de monter à 20 M€ ? Parce que la Métropole peut apporter des subventions aux créations de zones d'évacuation des crues tout le long de la Marne, de la Seine et de l'Yonne. Pour ces zones d'évacuation des crues, actuellement, cent projets sont prévus, alors que lorsque j'ai pris la présidence il y a un an, il y avait une dizaine de dossiers. Bien sûr, on ne va pas tous les traiter.

Les quatre grands lacs permettent de retenir 850 millions de mètres cubes d'eau. A la Bassée, nous avons lancé les travaux avec Seine Grands Lacs, avec le Ministre BECHU il y a à peu près trois mois, il est prévu que ce soit terminé pour les Jeux Olympiques. C'est moins 15 centimètres sur les villes inondées. À Rueil, si j'ai 5 centimètres de moins par rapport à la crue de 2018, les bas quartiers ne sont pas inondés. Donc 15 centimètres, cela intéresse le Maire de Rueil, mais pas seulement.

On rajoute nos fameuses ZEC et on peut imaginer que lorsque nous aurons fini nos projets de ZEC - il faut compter trois à quatre ans - on pourra doubler la capacité de rétention des grands lacs. On passera de 850 millions à deux fois 850 millions de mètres cubes, plus la Bassée. Nous pourrions nous enorgueillir d'avoir été les élus qui ont contribué le plus largement, depuis que les lacs ont été créés en 1974, à la résolution des problèmes d'inondation sur la Ville de Paris et la région parisienne concernée, deux millions d'habitants.

Ce n'est pas par hasard qu'on demande ces 20 M€. Tous les ans, Sylvain, tu devras nous aider à faire ce travail afin que l'on puisse chaque année définir le volume de moyens financiers dont nous avons besoin pour contribuer à nos ZEC. Cette année, c'est 20 M€, je pense que cela nous suffit largement, cela représente 2,73 € par habitant. Franchement, ce n'est pas beaucoup, mais cela va nous permettre de faire énormément. L'année prochaine, on verra si on peut faire plus.

Je voulais vous dire cela parce qu'il n'est pas forcément évident de comprendre pourquoi on a pris la Présidence de Seine Grands Lacs. Le jumelage d'actions entre la Métropole et Seine Grands Lacs n'avait jamais réussi à être opéré jusqu'à présent. Je regarde Emmanuel GREGOIRE qui est en face de moi, je le remercie parce que la Ville de Paris nous a aidés pour ce passage qui n'était pas forcément évident. Les départements du Val-de-Marne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis ont aussi transféré leurs compétences pour partie à la Métropole. Nous nous sentons suffisamment en force pour lancer ce vaste programme et c'est vous qui y contribuerez grâce à ce que vous allez voter maintenant.

Parfois, on se demande à quoi sert la Métropole, là au moins, dans ce domaine, vous savez qu'elle va servir à quelque chose.

Sylvain, tu veux ajouter autre chose ?

M. BERRIOS - Tu as dit beaucoup de choses. Seine Grands Lacs est un élément essentiel dans l'architecture de protection de notre métropole. La GEMAPI va aussi au-delà puisque cela participe de la gestion des eaux des milieux aquatiques par le développement de la biodiversité. On a rappelé tout à l'heure la renaissance de la Bièvre, on a parlé de tout ce qui relève du Morbras et de la protection contre les inondations. La vérité est qu'au regard de ce que nous avons reçu en héritage, Monsieur le Président, cette taxe GEMAPI, en tout cas son produit, est relativement faible au regard du montant total dont nous aurions besoin si nous devons réaliser tout ce que nous avons à réaliser. Néanmoins, c'est un effort qui, je crois, est supportable et surtout nécessaire, donc je pense que c'est sans réserve que le Conseil métropolitain doit voter cette taxe GEMAPI.

Je suppose que c'est ce que tu t'attendais à ce que je dise. *(Rires)*.

M. OLLIER - Merci, Sylvain.

Pas de prise de parole ? Merci de vos encouragements silencieux.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci cette unanimité.

Il serait bien que vous veniez à des manifestations d'inauguration auxquelles on va procéder dans ces ZEC. Quand je vais inaugurer une ZEC dans l'Aube ou dans le département de l'Yonne, je me sens seul, je serais heureux d'être accompagné d'élus de la Métropole. Pardon de revenir sur ce sujet, quand un élu métropolitain, qui est un élu urbain, débarque dans le département de l'Aube ou de la Marne au milieu de territoires 100 % ruraux, nos amis sont en droit de se demander ce que viennent faire les gars de Paris et pourquoi ils viennent les embêter dans leur gestion locale, alors qu'on vient leur apporter quelque chose. J'aimerais bien ne pas être le seul à leur dire qu'on leur apporte quelque chose.

Maintenant on entre dans un sujet très important, je vous demande quelques minutes d'attention, il s'agit du vote du budget. M. CESARI me confirme qu'il a bien fait de la coordination entre les groupes de façon que l'on soit tous d'accord pour que le vœu que je souhaite déposer soit déposé.

13. Budget primitif 2023 - Budget principal

M. OLLIER - Pourquoi je souhaite déposer un vœu ?

Il y a une polémique qui existe, on peut juger de son utilité, on peut juger de sa motivation, on peut juger des arguments, peu importe, elle existe. Quelle est cette polémique ? Au dernier Conseil métropolitain, dans l'hémicycle de la Préfecture, des interrogations souvent très directes ont été faites au Président de la Métropole, et là, je regarde mon ami, Pierre-Christophe BAGUET. Je te regarde avec amitié et avec affection, cela fait 40 ans que l'on se connaît, mais il est vrai qu'à certains moments, les mots dépassent les intentions. Je me sens accusé de quelque chose dont je ne suis pas responsable en tant que Président de la Métropole parce que je subis les effets d'une loi qui n'est certainement pas parfaite et j'essaie d'équilibrer au mieux.

De quoi s'agit-il ? À l'époque, à la Préfecture de région, 20 M€ ont été identifiés venant du produit de la dynamique de la ZFE pour la Métropole. On m'a dit qu'il serait bien que ces 20 M€ puissent revenir là où ils doivent aller, c'est-à-dire aux territoires. Dont acte. J'ai pris l'engagement devant tout le monde, lors du Conseil métropolitain à la Préfecture, que s'il y avait, à hauteur de 20 M€, des interrogations pour le financement du fonctionnement des communes et non pas des territoires, j'étais d'accord pour créer une Dotation de solidarité communale, que j'allais en discuter avec le Président LAURENT, avec Alexandra CORDEBARD, avec les Présidents de groupes. La dotation permet d'aider les communes pour le fonctionnement, avec un certain nombre de critères d'attribution. À cet effet, je réunirai une assemblée des Maires.

Après que la commission des Finances a adopté le budget, nous avons eu la surprise de constater que la CFE n'était plus de 20 M€, mais de 40 M€. Donc le vœu que je vous propose prévoit dans son premier alinéa de monter la Dotation de solidarité communale de 20 à 40 M€. Les critères d'attribution seront décidés au cours d'une assemblée des Maires que nous réunirons avant le mois de juin.

Nous ne sommes pas des magiciens, Philippe, cela se saurait si tu étais un magicien, et encore plus si je l'étais, on ne sait pas modifier un budget en une semaine. On a donc décidé de vous proposer une décision modificative n° 1 au mois de juin. Je réunirai une assemblée des Maires qui discutera et sera souveraine pour décider que tel critère ou tel autre critère est plus intéressant que tel troisième critère. J'en prends l'engagement, aujourd'hui je respecte l'engagement que j'avais pris à la Préfecture, cher Pierre-Christophe, et je double la mise puisqu'on a la chance d'avoir deux fois plus.

Deuxième partie de la discussion, à la demande de M. LEPRETRE, les territoires déposent un amendement qui prévoit que l'on puisse faire en sorte que cette dotation puisse être accessible aux territoires, mais la loi l'interdit. Je veux bien qu'on crée des polémiques sur des choses qui sont vraies, mais des polémiques sur ce

qu'on ne peut pas faire, je ne peux pas l'accepter. Selon l'article L5219-11 du CGCT, la Dotation de solidarité communautaire que l'on va créer est versée au seul bénéfice des communes. J'ai eu des discussions encore ce matin avec Mathieu Hanotin, le Président de l'alliance des Territoires, avec qui je m'entends très bien puisque nous aidons au maximum son territoire Plaine Commune et il le sait.

Depuis 2017, on a dépensé 22 M€ de subventions aux territoires pour 65 projets. C'est bien la preuve que la Métropole, chaque fois qu'un territoire présente un projet, l'aide. Dont acte. Je suis prêt demain à continuer à aider, mais on me dit qu'il faut des certitudes. Je ne sais pas donner des certitudes s'il n'y a pas de projet. En revanche, je suis d'accord pour dire à nos amis qui s'inquiètent que sur le reste de cette manne, 92 M€ que l'on va répartir, je prends l'engagement que cette répartition sera proposée dans la DM1 au mois de juin. J'ai demandé que l'on fasse un Fonds énergie pour vous aider, en plus de la DSC. J'ai demandé qu'on fasse un Fonds biodiversité, c'est nouveau, il faut une ligne budgétaire pour l'alimenter.

On a le FMIN, cher Geoffroy BOULARD, on a le FIM, le Fonds d'Intervention Métropolitain, cher Laurent LAFON, ces fonds vont bénéficier d'un apport de financement supplémentaire.

Il y a la ligne budgétaire sur les investissements stratégiques, les équipements structurants. Ce fonds sur les équipements structurants nous a permis de financer des passerelles importantes – six sont financées grâce à ce fonds. Si on me présente des dossiers, je suis d'accord pour qu'on les étudie et qu'on donne à due concurrence les aides auxquelles ils ont droit. J'en prends l'engagement.

Pour être clair, je ferai une réunion avec les Présidents de territoires avant la DM1 pour voir ce que je vais faire avec eux par rapport à la répartition, afin que les choses soient claires et qu'il n'y ait pas de quiproquo.

Tout cela, ce sont des efforts que je suis prêt à faire de bonne volonté avec des collègues parce qu'enfin, les territoires, ce sont les Maires et vous êtes les Maires de la Métropole. Je suis Président des Maires de la Métropole, vous êtes investis dans les territoires auxquels vous participez. Il ne peut pas y avoir de combat entre les Maires d'un territoire et les Maires de la Métropole. C'est un peu compliqué à comprendre pour moi. S'il y a des projets identifiés pour les territoires, je suis d'accord - c'est ce que j'ai promis à M. Hanotin ce matin - pour regarder de manière particulière comment on va abonder cette ligne, ces projets structurants ou stratégiques.

Voilà pourquoi j'ai demandé à M. Hanotin que dès lors que j'apportais en séance ces apaisements par rapport à leurs inquiétudes, l'amendement qu'ils ont proposé soit retiré. Il m'avait été indiqué qu'avec ces apaisements que je viens d'apporter, il serait retiré. Or on m'a dit il y a dix minutes qu'il ne le serait pas. Je ne comprends pas s'il est retiré ou s'il n'est pas retiré. J'aimerais qu'on me précise les choses parce que je respecte mes engagements, je dis ce que je fais et je fais ce que je dis. J'aimerais bien que chacun entre dans cette même logique de transparence et de clarté.

Celui qui a déposé l'amendement, notre ami, Michel LEPRETRE, n'est pas là cet après-midi. J'aimerais que l'un des signataires de l'amendement me dise s'il est retiré ou pas afin qu'on passe à la discussion budgétaire.

Pierre-Christophe BAGUET a la parole.

M. BAGUET - Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole. Je ne sais pas comment il faut prendre le fait que l'on se retrouve ici à Bercy puisque nos petites tensions budgétaires entre nous viennent entre autres de cette maison. C'est tout de même assez bizarre. Il y avait un accord parlementaire des deux Chambres au mois de décembre et le coup de Bonneteau du 49-3 de dernière minute du Gouvernement nous a remis dans des situations difficiles.

Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Président, nous sommes tous dans la même galère, nous sommes Maires, Conseillers territoriaux et Membres de territoires. On doit être solidaires les uns les autres. Or on se retrouve dans une situation aujourd'hui où effectivement, comme Maires et comme Présidents ou comme Conseillers territoriaux, on subit une véritable pression de la part de la CRC ; on vient d'avoir un rapport sur GPSO qui nous dit qu'on n'est pas assez intégrés, alors qu'on a déjà 17 domaines d'intégration. Ils nous demandent de transférer encore plus de compétences aux territoires et, de l'autre côté, on retire les financements des territoires. Cela s'appelle une impasse dans laquelle on est tous.

On avait attiré votre attention avec l'alliance des Territoires dès l'été en disant qu'on risquait d'avoir des recettes supplémentaires, et c'est une bonne nouvelle. Je rappelle que l'apport parlementaire, couvert par le gouvernement, reposait sur des baisses de CFE et des baisses de CVAE après la Covid, ce que Philippe LAURENT a rappelé tout à l'heure. Mais on savait très bien qu'après la Covid, on allait avoir une dynamique. Les bonnes nouvelles sont tombées, vous l'avez dit vous-même, vous avez inscrit dans votre budget 80 M€ supplémentaires pour la CVAE TVA et 20 M€ supplémentaires pour la CFE. Or, lorsqu'on fait les additions aujourd'hui, ce n'est pas 100 M€ supplémentaires qui vont arriver à la MGP, mais 207 M€ supplémentaires, sans compter les 17,5 M€ qui représentent le tiers de la dynamique CFE, qui arrivent directement aux territoires, qui sont conservés aux territoires puisque l'accord précédent a été maintenu.

Philippe LAURENT a rappelé tout à l'heure qu'il y avait eu 109 M€ de résultats de l'année 2019, plus les 46 M€ d'épargne brute qui sont prévus dans ce budget, plus les 107 M€ supplémentaires qui sont tombés il y a huit jours, cela fait 212 M€ dont la MGP va disposer. Sur ces 212 M€, nous vous avons demandé, par un amendement qui n'est pas distribué, un amendement de l'Alliance des territoires et des bureaux des territoires, de porter la DSC à 60 M€. Vous nous proposez aujourd'hui 40 M€, c'est un petit geste, effectivement, sachant que ce n'est pas si simple, mes chers collègues, puisqu'en abondant la DSC de 40 ou de 60 M€, ce qui serait un vrai geste, Monsieur le Président, cela va mettre certaines communes en difficulté parce que cela va augmenter les ressources et vous risquez de perdre certaines subventions dans la mesure où vous allez sortir des critères. C'est quelque chose qui est à travailler. C'est le premier point.

Deuxième point, on voulait effectivement évoquer les territoires. Vous dites que vous n'êtes pas la Métropole des Territoires. Monsieur le Président, j'ai ici les statuts de la métropole du Grand Paris : Article 1 : « *Le Président de la métropole du Grand Paris préside de droit les séances du Conseil et du Bureau, l'assemblée des maires, la conférence des Présidents de territoires et la conférence des Présidents de groupes* ». Dans nos statuts, les territoires existent bien, ils sont reconnus en tant que personnalités juridiques puisque vous assurez la présidence de la conférence des Présidents. C'est pourquoi, avec Michel LEPRETRE et Mathieu HANOTIN, on vous a demandé de réunir cette conférence des Présidents de territoires. Vous vous y êtes engagé en décembre, mais malheureusement, on est en avril et on ne s'est toujours pas réunis. On vous propose de nous réunir pour que l'on définisse ensemble la façon dont les communes pourraient bénéficier de l'aide de la Métropole du Grand Paris, charge à chaque commune et à chaque territoire de s'organiser pour faire remonter ou non cette aide de la Métropole.

Demander 60 M€, alors que des territoires sont dans une situation extrêmement tendue, je pense à Grand Orly Seine-Bièvre, je pense à d'autres territoires qui, effectivement, ont beaucoup de difficultés financières, ce serait un geste d'apaisement, Monsieur le Président. C'est pourquoi nous avons déposé cet amendement de 60 M€ en vous demandant également de réunir la conférence des Présidents de territoires pour définir ensemble les attributions. On souhaiterait qu'à minima, le total des DSC exceptionnelles versées aux communes corresponde au total de la contribution des territoires, à cette augmentation de la dynamique de la CFE. Ce n'est pas très compliqué. Je prends l'exemple de Plaine Commune, il y a 7,5 M€ qui vont revenir à la MGP, on souhaiterait que l'ensemble des communes de Plaine Commune puissent toucher au moins 7,5 M€ de cette DSC, cela permettrait de trouver l'équilibre et un souffle de bonne gestion pour l'année 2023. C'est juste ce qu'on demande, en attendant qu'on puisse enfin évoluer sur cette situation.

Nous avons été reçus à Matignon avec Mathieu HANOTIN et Michel LEPRETRE, on les avait vus avant ces bonnes nouvelles. Ils nous avaient expliqué qu'ils étaient prudents parce qu'ils attendaient les chiffres, mais les arguments étaient tout à fait recevables, ils comprenaient la difficulté des territoires. Ils se sont engagés à nous recevoir à une date qui n'est pas encore fixée. C'est tout simplement l'objet de l'amendement.

Vous nous proposez un vœu qui va dans ce sens. On accepte cette main tendue, Président, mais on voudrait qu'il soit un peu plus précis et qu'il aille un peu plus loin sur le vœu que vous nous présentez avant que vous nous autorisiez une suspension de séance pour qu'on discute entre nous. Puisque c'est un vœu collectif, il faut que chacun des signataires puisse avoir une position commune avec les autres cosignataires.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais vous dire.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le Président. Patrice LECLERC puis Eric CESARI.

M. LECLERC - Je vais laisser la parole à ma collègue, Stéphanie DAUMIN, puisqu'elle a le pouvoir de Michel LEPRETRE. Le groupe sera d'accord avec ce qu'elle dira.

M. OLLIER - Stéphanie a la parole.

Mme DAUMIN - Merci, Messieurs les Présidents de groupes et d'assemblée.

Je m'inscris complètement dans les propos de M. BAGUET. Au nom de Michel LEPRETRE et de mon groupe, on veut saisir la main tendue, on ne veut absolument pas s'inscrire dans une démarche qui soit vécue comme une offensive. Il est évident que l'objectif est que tous les niveaux de collectivités puissent fonctionner de la bonne façon.

Je prends note que vous avez mentionné un montant de 91 M€ à répartir, c'est sur ce montant qu'on commencera nos discussions au sein de cette conférence des Territoires que vous avez pris l'engagement de convoquer.

Je me permets de souligner que l'amendement qui a été soumis au vote mentionnait bien le chapitre 65, un chapitre en subventions de fonctionnement pour la Métropole, mais d'investissements pour les territoires et que donc, il n'y avait pas d'impossibilité juridique. Cela permettait de contourner la difficulté que vous aviez évoquée dans le cadre de la loi Maptam. En tout cas, ce qui est certain, c'est que les EPT sont structurellement soumis à un effet ciseau qui est accéléré par la crise énergétique et que dans le cadre des compétences obligatoires qui sont les siennes, celles qui sont issues des précédentes agglomérations, elles se retrouvent aujourd'hui dans une situation de très grande difficulté. On est donc très en attente de ce qui pourra être discuté au sein de cette conférence des Territoires. On va voir au cours de la suspension de séance comment se positionner, mais on souhaite vous dire qu'on est prêt à saisir cette main si vous précisez effectivement vous-même ces engagements.

M. OLLIER - Merci. M. CESARI souhaite parler en dernier. Sylvain RAIFAUD, Ludovic TORO et Emmanuel GREGOIRE veulent parler.

M. RAIFAUD - Mes chers collègues, il semble qu'on a cette discussion importante sur la place des territoires et sur la façon dont ils sont financés. Je rappelle que les territoires, c'est une intercommunalité choisie avec des niveaux d'intégration qui sont différents entre les territoires. C'est le choix des communes de partager certaines compétences. C'est ce qui a été fait de façon très intégrée à Plaine Commune, à Est Ensemble notamment, donc il est important que ces territoires puissent poursuivre leur intégration et le travail commun qui est engagé depuis fort longtemps dans certains cas et qui disposent des ressources pour le faire. L'exemple de Plaine Commune a été cité, il faut absolument que le territoire puisse retrouver les ressources nécessaires pour l'exercice de ses compétences.

Je voulais élargir un petit peu le débat. On a cette discussion entre la Métropole et les territoires, on a le territoire sur lequel la dotation d'intercommunalité est la plus faible de France et de loin. On est en train de se disputer des miettes au ministère des Finances. C'est ce qui est en train de se passer, mes chers collègues, je tiens à le souligner.

Autre chose, nous sommes le territoire où les inégalités territoriales sont les plus importantes. Le département le plus riche de France et le département le plus pauvre de France se côtoient ici, nous avons un dumping fiscal qui est parfaitement inacceptable. Je crois que la Métropole est une façon de résoudre cette question, nous devons agir sur cette question.

Résolvons la question qui est là, peut-être qu'il faut passer de 40 à 50 M€ la proposition du Président pour faire en sorte que les territoires s'y retrouvent, mais travaillons, continuons de mettre la pression sur l'Etat pour qu'enfin, nous ayons une Métropole qui soit synonyme de justice sociale, de justice fiscale et de justice territoriale dans notre espace commun.

M. OLLIER - Merci, Sylvain. Ludovic TORO puis Katy BONTINCK.

M. TORO - Monsieur le Président, chers collègues, on a eu comme vous une réunion de groupe, on a lu ce vœu qui répondait un peu à tout. Je comprends que les territoires vont être présents, mais excusez-moi,

c'est bien ici une assemblée des Maires, ou alors je ne comprends pas tout. Ce sont bien les Maires qui votent aujourd'hui.

L'ouverture qui a été faite par Patrick OLLIER, notre Président, est importante, il a même répondu à votre demande de Conférence des Présidents de territoires. Que voulez-vous faire de plus ? Vous voulez modifier de 40 M€ à 60 M€. Tous les autres questionnements que vous avez faits ont été acceptés, et je vous rappelle que ce sont les Maires. Après, je ne crois pas qu'il y ait une place pour les Présidents de territoires qui sont souvent des Maires, je suis d'accord avec vous, mais ce sont les Maires qui votent ici. Bien sûr qu'on a besoin d'argent, mais la loi est faite ainsi. Aujourd'hui, on aboutit au fait que l'on se bat entre les Mairies, les EPT, les Territoires et la Métropole. Allons tous ensemble faire bouger ce gouvernement. Ce qu'on fait aujourd'hui, c'est un plaisir immense pour eux parce qu'ils ne bougeront pas d'une ligne, ils nous laisseront nous battre entre nous et nous piquer de plus en plus d'argent. Arrêtons de nous battre, nous sommes Maires, nous sommes dans les territoires et nous sommes dans la Métropole. Faisons un combat contre le Gouvernement, non pas politique mais logique sur la répartition de l'argent, et qu'on ne discute pas entre nous qui prend 30 % de ceci ou 40 % de cela.

Merci de votre écoute.

(Applaudissements)

M. OLLIER - Merci, Monsieur le Président. Katy BONTINCK puis Eric CESARI pour terminer le débat.

Mme BONTINCK - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, ce vœu que vous avez remis sur table, on peut dire et on souhaite dire qu'il va dans le bon sens, on peut se féliciter collectivement que les discussions des derniers jours et des dernières heures ont permis d'avoir cet écrit. On vous remercie, Monsieur le Président, pour votre écoute attentive.

Vous avez, en le présentant, apporté des éléments complémentaires, vous avez notamment cité la Conférence des Présidents de territoires dont il a été rappelé par notre collègue, le Président BAGUET, qu'elle était dans le règlement intérieur de la Métropole.

Il y a une première avancée complémentaire par rapport à ce vœu, sur le dernier considérant qui pose le principe que l'assemblée des Maires viendra travailler sur les critères concernant la répartition de la DSC. Il ne s'agit pas de la création d'une nouvelle instance, mais d'une instance existante au règlement intérieur de notre assemblée.

De la même façon, il y a le montant de la DSC dont on se félicite, le doublement qui est proposé, bien évidemment, qui pourrait être supérieur, mais effectivement, avec les 40 M€ proposés, on retrouve l'équivalent - et même plus - des 36 M€ de la dynamique de CFE, donc on est bien dans ce cadre-là.

La deuxième proposition du vœu avec l'abondement des fonds métropolitains, notamment les fonds d'équipements structurants, nous pose des difficultés dans sa rédaction, nous aurions souhaité que vous puissiez donner quelques ordres de grandeur de montants qui sont donnés. Peut-être que vous le ferez en réponse à nos différentes interventions. De la même façon, au-delà du fonds des équipements structurants, il faut que tout projet d'intérêt métropolitain puisse entrer dans ce fonds.

Plus globalement, mes chers collègues, c'était l'objet d'un vœu que j'ai soumis vendredi, qui nous semblait recevable en terme de délai, mais qui visiblement, ne l'a pas été contrairement à celui-ci qui arrive en séance, à savoir que nous sommes toutes et tous face à cette difficulté du cadre législatif existant et que le débat que nous avons cette année, qui était déjà présent les autres années, va se reproduire à la décision modificative de juin, à la préparation du budget de l'année prochaine et à chaque étape. Ce vœu visait vraiment collectivement, en responsabilité, à poser la question de ce cadre législatif et d'interpeller plus fortement collectivement le Gouvernement sur le fait de bien mettre en cohérence les compétences des différents échelons.

Un dernier mot, Monsieur le Président, je vais très vite, vous dire simplement que les 7,5 M€ de Plaine Commune qui pourraient en l'état être reversés à la MGP, c'est vraiment du budget de fonctionnement sur

le cadre de vie et sur la quotidienneté des 450 000 habitants de Plaine Commune qui ont un seuil de pauvreté à 35 %. C'est de ceux-là dont on parle.

Bien évidemment, les 22 M€, comme le CAO, ce sont des équipements et des aides de la Métropole qui sont tout à fait utiles à nos villes et à notre territoire. Il faut bien savoir de quoi on parle et les EPT réalisent des missions sur le cadre de vie, sur la réduction des inégalités pour les habitants et donc un certain nombre de territoires sont en très grande difficulté si le cadre législatif actuel n'évolue pas, et dès 2023.

M. GREGOIRE - C'est un sujet que nous abordons à chaque décision budgétaire, et malheureusement, nous n'aurons pas l'occasion aujourd'hui de le dénouer puisque c'est par voie législative que cela se dénoue. Je l'avais déjà dit en décembre, si l'alliance des Territoires essaie de négocier dans un coin et que la Métropole essaie de le dénouer dans un autre, à la fin, cela finira inéluctablement par la même discussion en décembre et au moment du budget.

Je trouve que le vœu proposé va dans le bon sens, il pose deux questions qui sont d'ordre politique et non pas d'ordre financier.

Première question : à quoi sert la reversion de la DSC ? Est-ce pour la mission dont l'esprit de la loi avait confié la tâche à la Métropole, c'est-à-dire être un outil de péréquation à l'échelle métropolitaine pour aider les territoires qui en ont besoin, en s'appuyant peut-être sur la contribution de ceux qui le peuvent ? Ou est-ce juste, comme cela pourrait être tentant de le faire, un outil de reversion mécanique de ce qui remonte d'un côté ? C'est très intéressant en matière de légistique, assez peu en matière de politique publique et de temps économisé.

La difficulté est pire encore qu'en décembre dernier puisque ce qui était douloureux pour les EPT dans l'arbitrage final qui a été rendu par le 49-3 devient insupportable, compte tenu de ce qui se passe ces derniers mois d'inflation des fluides. Il faut bien que quelqu'un encaisse le choc. On doit trouver le problème ensemble puisque cela ne peut pas être l'EPT qui le gère, c'est la commune qui le fera, y compris en assumant politiquement les décisions soit de fermeture de services soit d'amendement pour combler le trou des EPT.

Je pense que pour prendre les décisions, il faut qu'on ait quelques précisions de votre part, Monsieur le Président. Quel est le sens de la méthode que vous proposez pour la DSC, notamment ce dosage entre la partie socle qui vient « éponger » une partie de la « douloureuse » qu'assument aujourd'hui les EPT ? La Métropole ne doit jamais renoncer à son ambition de péréquation au profit des territoires, les communes, les EPT, pour qu'on aide les territoires qui en ont le plus besoin. Quand la Ville de Paris a renoncé à sa part de DSC en 2020, elle l'a fait uniquement parce que cela permettait de bénéficier arithmétiquement à des territoires dont nous estimions politiquement qu'ils en avaient le plus besoin.

La deuxième chose, c'est évidemment la clarification sur l'enveloppe d'investissement que vous évoquez dans votre deuxième proposition du vœu qui, à mon sens, va tout à fait dans la bonne direction.

M. OLLIER – Merci Emmanuel pour cette contribution constructive. Dernier intervenant, M. CESARI et ensuite je me permettrai de répondre.

M. CESARI - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, d'abord, je voudrais en préambule redire ce qu'on s'est tous dit d'une manière ou d'une autre. Je crois qu'il faut continuer à appuyer sur la tête du clou, on ne refera ici dans cette assemblée ni la loi NOTRe ni la loi de Finances, donc il faut que l'on fasse avec ce qu'on a et avec la loi telle qu'elle est. Premier point.

Deuxième point, c'est une petite réponse qui a été faite de manière un peu globale tout à l'heure, malgré les brouhahas de l'assemblée, à notre collègue, Sylvain RAIFAUD à savoir que les territoires, ce n'est pas une intercommunalité voulue, cela a été une intercommunalité forcée. Les découpages ont été faits par le Gouvernement. J'étais, avec d'autres ici, à la mission de préfiguration, si on nous avait écoutés, on n'en serait pas là. On fait avec les communes telles qu'elles ont été découpées, accolées, et malheureusement pas avec celles qui forment le bassin de vie ou le bassin d'économie. Donc il y a des difficultés dans le fonctionnement des territoires, mais ils tiennent plus à cela qu'à la Métropole ou à la volonté politique de la Métropole dans son exécutif actuel.

Troisième point, mon cher Emmanuel, le diable se cache dans les détails. Si on commence à regarder ce qu'on fait avec la DSC et sous quel angle, je crains qu'on entame des débats compliqués. Je m'en tiens aujourd'hui à l'idée qu'il faut qu'on avance sur un budget primitif qui ouvre des perspectives aux villes pour soutenir l'action des villes au travers des moyens supplémentaires que les finances de la Nation nous accordent de manière un peu inattendue. Il faut donc qu'on les travaille.

Vous avez proposé, Monsieur le Président, qu'une première phase ait lieu avec les Présidents des territoires, dont acte. Derrière, il y a une deuxième phase avec l'assemblée des Maires. Je pense qu'on est tous d'accord ici pour dire qu'on ne peut pas faire l'impasse sur le travail avec l'assemblée des Maires. De ce point de vue, je pense qu'on a toutes les garanties pour arriver à un résultat satisfaisant.

On l'a tous dit ici de manière plus ou moins satisfaisante, dans tous les cas, le vœu va dans le bon sens. Il faut que nous travaillions sur ce vœu et que nous renoncions à un amendement qui pose une difficulté d'interprétation sur le plan de sa recevabilité. En tout cas, les éléments qui sont dans le vœu permettent d'aller plus loin à condition que l'on réponde peut-être oralement aux deux ou trois questions qui ont été soulevées par nos collègues.

M. OLLIER - Merci.

M. BAGUET - Une précision par rapport à ce qui vient d'être dit par Eric CESARI, je rappelle que c'est nous qui avons institué la DSC, c'est nous qui avons institué les critères, c'est une délibération du 15 mai 2020. Ce qu'une assemblée a fait, une assemblée peut le défaire ou le modifier. On n'a pas de problème tant qu'on reste dans le cadre de l'article L5219-11.

M. CESARI - Je n'ai pas dit qu'on ne pouvait pas la travailler...

M. OLLIER - ... Si vous vous énervez, moi aussi, on doit être serein ou calme, s'il y en a un qui doit s'énerver ici, il est en face de vous et il ne s'énerve pas.

Merci de votre contribution positive, Messieurs. Pierre-Christophe, tu parles de quelque chose qui n'a plus rien à voir, la DSC que l'on a mise en place à l'époque du Covid n'a rien à voir avec celle qu'on va mettre en place. On ne parle pas de ce qui n'existe plus.

Je voudrais répondre et après je demanderai à Philippe LAURENT de conclure le débat. J'ai entendu des choses qui sont positives, je vous remercie de votre contribution positive, il y a des choses que je ne peux pas faire parce que je suis Président d'une assemblée de 208 conseillers métropolitains, constituée essentiellement des 131 Maires de la Métropole du Grand Paris. Je suis le Président de la métropole des Maires et j'en suis très heureux. Je parle des Maires qui votent leur budget et qui ont des problèmes avec la DSC dont on va parler maintenant, problèmes que vous n'avez pas, vous, puisque vous n'avez pas à prendre de décisions sur la DSC. Je parle de ceux qui doivent les prendre. Mon problème est de ne pas vous engager dans une voie sans issue.

J'ai entendu des choses qui sont positives, mais que je ne peux pas accepter. Pierre-Christophe, quand tu parles de coup de bonneteau du Gouvernement, je ne peux pas l'accepter. Le Gouvernement a respecté l'engagement pris avec le Président de la Métropole il y a quatre ans, à savoir reconduire chaque année l'amendement d'il y a quatre ans. Que d'autres aient voulu faire voter d'autres amendements, ce n'est pas le Gouvernement. C'est le premier point. Il n'y a pas de coup de bonneteau, il y a respect de la parole donnée et c'est bien que le Gouvernement ait respecté sa parole.

Deuxièmement, lors de notre dernière réunion, j'ai pris l'engagement de réunir les Présidents de territoires. Je respecterai ma parole, j'ai toujours respecté ma parole. Le jour où vous me verrez ne pas la respecter, c'est que je ne serai plus Président de la Métropole. Je fonde la confiance qu'il y a entre nous sur le respect de la parole donnée. Il y en a qui ne la respectent pas, ce n'est pas moi. Cette réunion des Présidents de territoires, je ne peux la faire qu'à partir du moment où je peux discuter avec eux de ce que la Métropole propose pour la décision modificative n° 1. On a eu les chiffres il n'y a même pas une semaine, on n'a même pas regardé ce qu'on peut faire avec ces chiffres puisqu'on a travaillé sur le budget qui est préparé depuis un mois et demi et qu'on vous propose aujourd'hui. Bien sûr, on va faire un travail de fond avec les services, avec les Vice-présidents qui auront à intervenir forcément pour savoir comment cette manne de 112 M€ -

et non pas de 200 M€ dont tu parles - est répartie. On met 40 M€ sur la dotation de solidarité communautaire. Bravo, c'est très bien, c'est un engagement qui est cohérent avec ce qu'on a décidé lors du dernier Conseil métropolitain. Vous avez dit : « *Vous avez pris 20 M€* », je n'ai rien pris du tout, mais d'accord, j'accepte, on les met dans les 20 M€ de la DSC. Coup de chance pour nous, les 20 M€ deviennent 40 M€, je respecte la parole, je les mets dans la DSC.

Sur les critères de la DSC, mes chers collègues, je vous ai dit que nous ferons une assemblée des Maires. On va vous proposer des critères. Par rapport aux critères, il y a le revenu par habitant, le potentiel fiscal. Ce sont des critères obligatoires. Il y a d'autres critères qui vont entrer en ligne de compte et qu'on vous proposera à l'assemblée des Maires. Elle discutera, j'espère validera, amendera, proposera, et pardonnez-moi, je déciderai de vous proposer des critères qui seront acceptés ou pas par le Conseil métropolitain. C'est une méthode démocratique, je pense, Philippe, que tu es d'accord avec cette méthode. Comme tu seras chargé de faire ce travail, cela me paraît très bien.

Cela veut dire que la réunion des Présidents de territoires, je la ferai une fois qu'on aura décidé tout cela. On a décidé de la DSC, c'est réglé. Comment fait-on pour les 90 M€ à répartir ? On va mettre tant sur le FNIM, on va mettre tant sur le Fonds d'Investissement Métropolitain et sur les équipements structurants dont on me dit que c'est par là qu'il faut passer pour apporter des subventions d'investissement aux territoires, je suis d'accord, il n'y a pas de souci. On me dit que la ligne est de 34 M€ actuellement ; si vous me dites qu'il faut doubler cette ligne pour être sûr d'avoir des crédits, je vous dis oui, il n'y a pas de problème, mais il faut y ait des projets en face. Depuis cinq ans que nous existons, les territoires ne m'ont proposé que 65 projets pour 22 M€. Ils m'en auraient proposé 100, il y aurait eu des subventions pour 100.

Il faut raison garder, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain, il faut construire ensemble des choses raisonnables. Excusez-moi une expression un peu vulgaire, je ne veux pas discuter au cul de la vache du prix de la vache. Mon grand-père était Maquignon, je sais ce qu'est un Maquignon, je ne suis pas comme cela. Tout à l'heure, Emmanuel GREGOIRE a dit quelque chose de très important : on est dans une logique de projets créateurs de valeur ajoutée et créateurs d'emplois et non pas dans une logique de subventions que l'on donne pour donner des subventions, que l'on soit bien d'accord. Si l'on peut apporter à un territoire ce qu'il a perdu en DSC, je suis d'accord pour aller au mieux dans cette direction. En ce qui concerne l'investissement, c'est seulement sur des projets qu'on apportera des subventions. Il y a une dichotomie totale à faire.

Cet amendement est un élément perturbateur. Je voudrais qu'on évite de voter sur un amendement parce que cela crée une division entre nous. Il était convenu que si j'apportais tous ces efforts en séance - et je crois que je les ai apportés - l'amendement serait retiré. Tu as demandé la parole pour savoir s'il allait être retiré, tu ne m'as pas dit que tu le retirais.

M. BAGUET - Président, j'ai demandé tout à l'heure une suspension de séance avec les signataires de l'amendement. C'est un amendement collectif. Mais comme on n'a pas eu l'amendement, on ne sait pas qui sont les signataires. C'est un peu dommage que l'amendement n'ait pas été distribué, on aurait eu le nom des signataires.

M. OLLIER - L'amendement a été envoyé.

M. BAGUET - Depuis, un certain nombre de cosignataires se sont rajoutés.

M. OLLIER - Je cite les signataires qui sont : Michel LEPRETRE, Pierre-Christophe BAGUET, Christine LAVARDE, Dieunor EXCELLENT, Laurent CATHALA, Sylvie SIMON-DECK, Luc CARVOUNAS, Régis CHARBONNIER, Patricia TORDJMAN et Denis LARGHERO.

Pierre-Christophe, que les choses soient claires parce que je n'aime pas les quiproquos, vous me ferez part de votre décision et ensuite je vous ferai part de la mienne. Que ce soit clair entre nous.

La séance sera reprise dans cinq minutes, montre en main.

(Suspendue à 16 heures 34, la séance est reprise à 16 heures 43).

M. OLLIER - Qui est habilité à dire si l'amendement est retiré ou pas ?

M. BAGUET - On a réexaminé votre vœu, Monsieur le Président, on est d'accord sur le principe. Il faudra juste que l'on travaille sur les fonds et les dispositifs métropolitains, qu'on les reprecise par des conventions qui permettent aux territoires de mieux s'inscrire dans ce dispositif, bien sûr, sur la base de projets territoriaux et non pas de projets métropolitains, on est bien d'accord sur l'esprit.

Dans ces conditions, Monsieur le Président, nous retirons notre amendement, nous approuvons votre vœu, nous vous faisons confiance et nous sommes persuadés que nous ne serons pas déçus de cette confiance.

M. OLLIER - Merci, Pierre-Christophe, j'apprécie beaucoup. Cela veut-il dire que le vœu que je vous ai proposé est adopté ? Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Cette unanimité va dans le bon sens.

Ce que tu as dit, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, donc si on le dit ensemble, c'est qu'on a bien raison de le faire, mais je ne veux pas mettre la charrue avant les bœufs, et avec Philippe LAURENT, on ne peut discuter que des chiffres que l'on peut proposer. Dès qu'on aura fait des propositions, on vous verra.

Je rappelle que s'agissant des critères pour la DSC, il vous revient de nous faire des propositions afin qu'à l'assemblée des Maires, nous ayons quelque chose de bien élaboré.

Philippe, veux-tu rajouter quelque chose ?

M. LAURENT - Monsieur le Président, comme beaucoup d'entre nous, je me réjouis de cette issue et je vous remercie pour le vœu que vous avez proposé.

Je voudrais redire en deux mots ce que j'ai eu l'occasion de dire déjà lors du débat d'orientations budgétaires. Nous avons intérêt à ne pas poursuivre ce genre de bisbilles entre nous. Notre vrai sujet, c'est la question de la dotation de l'intercommunalité de la Métropole où nous sommes très mal traités par rapport à l'ensemble des métropoles du territoire français. Notre vrai sujet est de faire en sorte que même si la Métropole du Grand Paris et la Région Ile-de-France doivent naturellement participer à l'effort de solidarité nationale par les différents systèmes de péréquation que nous finançons en grande partie, nous devons le faire, mais de manière raisonnable parce que, et cela a été dit par Emmanuel GREGOIRE, nous avons sur notre territoire des inégalités territoriales qui sont extrêmement importantes. Une des missions principales de la Métropole est de résorber ces inégalités, pas forcément en versant des subventions, mais en participant à l'élaboration de projets d'investissements qui permettent que chaque partie du territoire métropolitain puisse trouver les moyens de son développement. C'est ce qui doit être notre effort principal et c'est à cela qu'on doit consacrer toute notre énergie, y compris dans des discussions avec le niveau national. C'est pourquoi je me réjouis vraiment que nous puissions dire un mot sur le budget, au-delà de ce qu'on vient de dire.

M. OLLIER - Avant que tu parles du budget, je rajoute un mot car ce que tu dis m'interpelle. Je me suis toujours battu, en tant que Président, pour le rééquilibrage territorial, je pense que c'est aussi notre mission de le faire. Je voudrais vous répéter que sur nos budgets, c'est deux-tiers/un tiers, quoi que nous fassions, deux-tiers pour les départements de l'Est et du Nord de Paris et un tiers pour les départements de l'Ouest. C'est quelque chose qui est à peu près respecté. Nous faisons du rééquilibrage territorial sans le crier sur les toits, mais de manière efficace et financièrement très efficace. Si vous voulez que je globalise les aides qui ont été apportées à Plaine Commune depuis qu'on a lancé nos soutiens, c'est très largement considérable, et si vous voulez qu'on aborde les aides apportées à la ville de Saint-Denis par rapport à celles apportées à la ville de Rueil-Malmaison dont je suis le Maire, il faut que je hurle parce que j'ai infiniment moins que la ville de Saint-Denis ou la ville de Saint-Ouen. C'est bien cela le rééquilibrage territorial. Je parle en investissements. Je n'ai pas à rougir là-dessus, on le fait tous les jours et on continuera à le faire.

Je vous remercie d'avoir retiré cet amendement, cela peut nous permettre d'ouvrir maintenant le débat sur le budget et je te passe la parole pour présenter le budget sur la base des chiffres d'avant, par rapport aux chiffres que l'on connaît aujourd'hui.

M. LAURENT - Merci, Monsieur le Président. Je vais redire les chiffres pour que ce soit parfaitement clair pour chacune et chacun d'entre nous.

Nous avons construit le budget sur la base d'une recette de TVA, suite à la suppression de la CVAE, de 1,314 milliard d'euros, en augmentation de 80 M€ par rapport à la recette de CVAE de 2022. La notification est de 172 M€ de plus par rapport à 2022 ; par rapport aux 80 M€, c'est 92 M€ de plus.

La deuxième hypothèse que nous avons prise, c'est une recette de CFE pour la Métropole de 20 M€, identique à celle qui était prévue au budget de 2022. En réalité, nous savons aujourd'hui que cette recette sera de l'ordre de 40 M€, 20 M€ de plus. Ce sont ces 20 M€ que le vœu que nous avons voté affecte, en plus des 20 M€ déjà inscrits au budget, à la DSC dont nous discuterons dans les semaines qui viennent.

Il y a en effet, par rapport à ce budget, 20 M€ plus 92 M€ de plus, soit 112 M€ dont 20 M€ consacrés à l'augmentation de la DSC. Il reste une enveloppe supplémentaire de 92 M€ que nous pourrions affecter aux différents fonds, fonds d'investissement métropolitain, fonds numérique, fonds d'équipement structurel, fonds énergie, fonds biodiversité, etc., que nous pourrions affecter à la décision modificative du mois de juin.

Il y a un point sur lequel je voudrais insister. Ces ressources supplémentaires en 2023 par rapport à 2022, on en connaît les raisons, mais pas forcément complètement parce que l'augmentation de CFE n'était pas attendue à cette hauteur-là. On analysera cela dès qu'on aura toutes les informations, mais cela risque de ne pas se produire dans les années qui viennent. Il ne faut pas penser que c'est totalement acquis, par conséquent, il faut rester prudent et se dire : il y a une recette financière supplémentaire que nous pouvons en effet affecter à des opérations, mais cela ne veut pas dire pour autant que nous pouvons prendre des engagements pluriannuels à cette hauteur-là.

Cela représente des recettes totales de l'ordre de 320 M€ avec, en gros, 113 M€ de fonctionnement, les dépenses concernant la GEMAPI (12 M€), l'environnement (22 M€), le développement économique (13 M€), les Jeux Olympiques et Paralympiques (22 M€), les modalités de fonctionnement de la Métropole et les 20 M€ d'enveloppe de DSC puisque c'est sur la base du budget initial.

En investissement, à l'heure actuelle, les dotations de nos différents fonds sont prévues : le fonds d'investissement métropolitain (25 M€), le fonds d'équipements structurants (34 M€), le plan vélo (10,5 M€), le fonds énergie (5 M€), le fonds biodiversité (4 M€), les dépenses GEMAPI (20 M€), la transition écologique (22 M€), les opérations que nous avons en maîtrise d'ouvrage, notamment le Centre Aquatique Olympique (54 M€), le développement économique (11 M€). Tout cela fait une enveloppe d'investissements possibles d'un peu plus de 200 M€.

Est incluse dans les recettes, en plus de celles dont nous avons parlé, la taxe GEMAPI à hauteur de 20 M€.

Voilà, Monsieur le Président, les principaux chiffres du budget. Encore une fois, il va faire l'objet d'une décision modificative au mois de juin. Nous aurons donc l'occasion de reparler de la question et de voir comment nous pouvons répartir dans ces différents fonds la somme supplémentaire de 92 M€. S'agissant de soutenir les projets des territoires, il s'agit bien d'investissements parce que c'est ainsi que les choses doivent se passer de par la loi, de par les textes, nous pouvons soutenir les territoires en investissements, nous ne pouvons pas le faire en fonctionnement, contrairement à ce qui passe pour les communes.

Alexandra, peut-être quelques mots ?

Mme CORDEBARD - Un mot rapide d'abord pour me féliciter du fait qu'on ait, lors de ce débat budgétaire, trouvé une issue et qu'on ait pu nous retrouver sur une position. Il est vrai que les incertitudes qui sont en permanence sur l'ensemble des collectivités, sur leurs recettes et sur leur capacité d'action, nous mettent en risque de nous diviser dans cette enceinte, et c'est bien que nous ne le fassions pas. On aura un travail important à faire pour préparer la DM, pour nous retrouver avec une feuille de route plus précise que celle que nous avons pu établir aujourd'hui compte tenu des délais qui étaient les nôtres et du moment qu'on a eu les notifications. Il est important, je pense, que l'on puisse creuser ces histoires de critères et qu'on y travaille ensemble. Je m'associerai, dans le cadre de ma mission, à ce travail sur les critères avec l'ensemble de la Commission des Finances.

M. OLLIER - Merci, Alexandra. Des personnes souhaitent-elles intervenir sur le budget ? Chacun a compris qu'il va falloir travailler une décision modificative, ce que nous nous sommes engagés à faire.

Monsieur LECLERC, vous avez la parole.

M. LECLERC - Merci. Je vais intervenir au nom du groupe Front de gauche et citoyens.

Ce budget ne peut satisfaire personne, pas vous, Monsieur le Président, qui souhaitez développer l'intervention de la Métropole du Grand Paris, pas les EPT qui se sont vu supprimer la dynamique de la CFE, ni les communes qui subissent un contexte budgétaire difficile et aggravé car ce sont elles qui financent la MGP et les EPT.

Le gouvernement MACRON/BORNE campe sur la division politique du bloc communal que devraient représenter la commune et ses outils de coopération intercommunale que sont les EPT et la Métropole pour faire oublier que c'est le choix de créer une Métropole du Grand Paris et des EPT sans création de ressources nouvelles qui crée nos difficultés. Je suis d'accord avec mon collègue, Emmanuel GREGOIRE, qui disait tout à l'heure qu'on ne devrait pas négocier les uns contre les autres, mais certainement aller ensemble face à ce gouvernement. J'ai envie, de manière mesquine, de dire bravo au Gouvernement et aux parlementaires de l'époque de la loi NOTRe et de la loi MAPTAM pour cette hérésie que nous subissons toutes et tous aujourd'hui.

Cette tension sur le budget métropolitain souligne les difficultés dans lesquelles ce gouvernement de technocrates libéraux hors sol met les communes et les collectivités locales. Il n'y aurait pas d'argent pour les services publics, pas d'argent pour la réponse aux besoins des citoyennes et des citoyens de nos communes, alors que dans le même temps, la Gazette des Communes - qui n'est pas une feuille de chou gauchiste puisque même mon camarade CESARI la lit - fait un dossier cette semaine sur le thème des milliards d'argent public donnés aux entreprises sans contrôle et sans résultat. Le montant de cet argent public a plus que doublé depuis le début des années 2000, passant de 3 à 6,44 % du PIB en 2019, représentant plus de 31 % du budget de l'Etat ; 31 % du budget de l'Etat va aux entreprises privées.

Chers collègues, ne cherchez pas où est passé l'argent de vos communes et celui nécessaire pour les services publics comme l'hôpital, l'école ou le logement social, il est dans les poches des actionnaires privés. Et cela continue, le Gouvernement rajoute la disparition de la CVAE pour continuer à envoyer la richesse créée vers les actionnaires plutôt qu'en investissements utiles.

Notre groupe votera ce budget insatisfaisant pour toutes ces raisons parce que nous voulons continuer d'agir pour que notre Métropole ait son originalité de coopérative des communes avec sa gouvernance partagée entre toutes les forces politiques. Cela a des défauts, mais aussi des qualités que ne peut pas comprendre la Cour des Comptes qui, comme le Gouvernement, pense que la simplification passe par la limitation du fait communal, de la démocratie de proximité.

Chers collègues Maires, j'attire votre attention sur nos difficultés budgétaires et les questions politiques qu'elles posent. Soit on va vers une métropole centralisatrice avec des EPT ou autres administrations décentralisées de la MGP et donc prenant le pas sur communes, soit nous avons une métropole de coopération intercommunale et donc une transformation en syndicat mixte permettant d'assurer des compétences dans le cadre de la subsidiarité et le respect du fait communal. Des ressources nouvelles seront de toute façon à trouver pour assurer ses compétences dans le domaine de l'air et de l'eau, comme notre groupe le propose.

Je vous remercie de votre attention.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le Président, merci, cher Patrice. Je retiens essentiellement que vous votez le budget parce que le reste ne concerne pas trop la Métropole et concerne d'autres oreilles qui, j'espère, entendront ce que tu dis. Bien sûr, tu seras associé à la préparation de la suite du budget avec les Présidents de groupes, il n'y a aucun souci.

M. LAURENT - Si vous me permettez, Monsieur le Président, je voudrais dire une chose à mon ami et collègue, Patrice LECLERC. Au début de son propos, il a cité une phrase en disant que le système privait les territoires de la dynamique de CFE. Ce n'est pas exact, ils la privent pendant un an, ils retrouvent cette dynamique en stock l'année d'après. Je ne sais pas si je suis clair, nous expliquerons cela à la prochaine séance. On ne perçoit que les deux tiers du flux.

M. OLLIER - En gros, pour les territoires, le cumul de la CFE, depuis que ce système est en place, représente pour eux 135 M€ de plus et pour la Métropole seulement 65 M€. Je n'ai pas voulu évoquer le sujet tout à l'heure, je n'ai pas voulu ouvrir de polémique, mais les Présidents des territoires savent très bien ce que je dis, ils ont la chance d'avoir un rapport à la CFE qui leur permet de cumuler les années d'avant. Nous, ce n'est pas du tout cela, c'est annuel, donc on ne cumule rien du tout. C'est 135 M€ d'un côté et 60 M€ de l'autre. Merci de l'avoir signalé, cela fait partie aussi des éléments de langage.

Peut-on passer au vote du budget ? Les discussions auront lieu ultérieurement pour la DM1 plus que sur ce budget qui est contraint. Je mets aux voix le budget présenté par Philippe et Alexandra.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie infiniment de cette unanimité.

On va se faire confiance pour avancer vers la DM1, cela nous promet beaucoup de travail. Nous sommes engagés à le faire et nous le ferons.

Nous passons à la délibération n° 14. Je vais accélérer le processus parce que le temps passe.

❖ Jeux de Paris 2024 et Développement sportif

14. Convention de partenariat avec Paris 2024 pour l'organisation des Jeux Paralympiques

M. CESARI - Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'approuver une convention de partenariat avec Paris 2024 pour l'organisation des Jeux Paralympiques. La France accueillera pour la première fois de son histoire ses jeux d'été du 28 août au 8 septembre 2024. Ils mobiliseront, au-delà de ce qui est envisagé, c'est-à-dire 3,5 millions de spectateurs, 4 400 athlètes de cette dimension paralympique et 3 000 journalistes.

Au-delà de l'événement lui-même, les Jeux doivent contribuer au développement du parasport en France, faire progresser l'accessibilité et faciliter de manière générale le changement des représentations que l'on a sur le handicap. La Métropole du Grand Paris va concourir à cet objectif au travers de son programme d'action dédié aux Jeux Paralympiques, en l'occurrence par la mise à disposition pour les communes d'un programme de billetterie des Jeux Paralympiques, environ 10 000 billets destinés plus particulièrement aux enfants, un accès du grand public au Centre Aquatique Olympique (site d'entraînement pour la natation), et un accompagnement des associations dans la mise en place d'actions pour le développement du sport adapté et la promotion de l'inclusion via le fonds de dotation et l'appel à projets « Impact 2024 ».

Le montant de ces opérations de partenariat avec le Comité pour la Métropole s'élève à 15 M€.

L'avis a été favorable à l'unanimité, il a été porté par la Commission Aménagement présidée par notre collègue, Philippe MONGES, le 24 mars dernier.

M. OLLIER - Pierre RABADAN souhaite intervenir, il a la parole. Il m'a représenté à plusieurs reprises récemment, je l'en remercie.

M. RABADAN - Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Je salue l'intervention de la Métropole et je souhaite rappeler le principe du financement de ce Comité d'organisation, je pense que pour l'ensemble du Conseil métropolitain, c'est important. Le Comité d'organisation, c'est 96 % de financement d'argent privé avec une contribution publique qui représente les 4 % restants ; il participe à l'organisation des Jeux Paralympiques qui, de facto, ne sont pas équilibrés puisqu'ils n'ont pas les recettes que peuvent avoir les Jeux Olympiques.

Dans ce cadre et au vu des contraintes budgétaires et de la révision budgétaire qui a eu lieu, la Métropole a décidé d'accentuer son soutien à l'organisation des Jeux Paralympiques pour leur bon déroulement et pour leur permettre d'avoir un équilibre en dehors des mesures qui ont été annoncées par le Président CESARI. Je voudrais d'abord le saluer et lui dire que c'est la première fois que la France va organiser les Jeux Paralympiques, qu'ils sont aussi importants que les Jeux Olympiques et que l'ensemble des collectivités et

l'ensemble du territoire français souhaitent la réussite de la même manière et avec la même ambition que les Jeux Olympiques, et donc, dans ce cadre-là, il faut lui trouver un plan de financement. La contribution de la Métropole y participe et permet cet équilibre.

Je voulais préciser que ce financement contribue à la bonne réussite des Jeux Paralympiques, notamment à sa cérémonie d'ouverture qui, en écho à celle des Jeux Olympiques qui aura lieu sur la Seine, se déroulera aussi hors stade, en cœur de ville, sur le bas des Champs-Élysées et de la Place de la Concorde, pour lui donner une résonance internationale et une image unique qu'elle n'a jamais eue jusqu'à présent.

Cette intervention de la Métropole permet aussi d'avoir cette ambition et de la maintenir dans les circonstances actuelles.

M. OLLIER - Merci, Pierre, et merci du travail que tu fais au sein du Conseil d'Administration des JO 2024 parce que nous sommes aussi ensemble.

Je ne participe pas au vote, pour la raison que je viens d'évoquer, pas plus que Quentin GESELL, Emmanuel GREGOIRE et Pierre RABADAN. Nous ne pouvons pas participer au vote parce que nous sommes membres du Conseil d'Administration. Y a-t-il d'autres personnes membres du Conseil d'Administration au titre des villes, des Maires ? Ce ne sont pas toujours les Maires qui sont délégués. Il n'y en a pas.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de cette magnifique unanimité pour les Jeux Olympiques.

15. Billetterie pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 à destination des communes métropolitaines

M. GESELL - Chers collègues, lors de la précédente séance, nous avons adopté la feuille de route de la mission olympique et en cohérence avec elle, nous souhaitons mettre en place une billetterie à destination des communes visant à permettre prioritairement aux jeunes métropolitains d'accéder aux épreuves et aux cérémonies. C'est ainsi que nous souhaitons acquérir environ 30 000 billets qui s'adresseront principalement à des jeunes de moins de 15 ans dans les 131 villes de la Métropole. Les établissements concernés seront les centres de loisirs des communes, les écoles primaires, les associations sportives reconnues par le ministère des Sports et par les sports olympiques, les établissements para-accueillants ou disposant d'une section dédiée aux sports adaptés.

La répartition des billets se fera à travers les 131 communes de la Métropole. Afin de pouvoir répartir de manière proportionnelle le nombre de billets, il est proposé de prendre en compte le poids de plusieurs critères dont :

- . la part de la population de jeunes de moins de 15 ans dans les villes pour une pondération de 35 %,
- . l'éloignement de la commune d'un site de compétition accueillant au moins deux sports pour une pondération de 35 %,
- . la population et la taille de la commune pour une pondération de 20 %,
- . à la suite de remarques qui avaient été apportées durant la commission, nous avons ajouté un critère pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour une pondération de 10 %. Pour information, nous avons ajouté 5 % concernant l'éloignement d'un site de compétition.

Le calendrier proposé est le suivant :

Allocation pour la billetterie des Jeux Olympiques :

- . Début mai 2023 : la Métropole du Grand Paris adressera un courrier à chaque commune pour indiquer le nombre de billets qui lui est alloué.
- . Avant le 30 juin 2023 : un retour par courrier de chaque commune sera attendu et devra confirmer ou refuser l'allocation proposée.

- . Au plus tard en octobre 2023 : la Métropole du Grand Paris adressera un courrier à chaque commune pour indiquer le nombre de billets qui leur est alloué pour les Jeux Paralympiques.
- . Avant le 31 décembre 2023 : confirmation ou refus de la commune.
- . Réception des billets avant les jeux en juin 2024.

Je précise que cette délibération a reçu un avis favorable à l'unanimité.

M. OLLIER - Merci infiniment. Sur ces critères, je suis heureux que nous ayons pu améliorer les propositions d'origine à la demande de Sylvain RAIFAUD et du groupe écologiste qui a demandé de prendre les QPV, ce que nous avons fait. Je pense que sur les critères sociaux, c'est quelque chose de très intéressant.

Je passe la parole à Virginie DASPET au titre du groupe écologiste.

Mme DASPET - On apprécie que vous ayez intégré une part dédiée aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais on estime à cette étape que le compte n'y est pas. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville représentent 13 % de la population de la Métropole. On ne parle que des quartiers prioritaires, ce n'est pas le seul indice sur la pauvreté des habitants. Si on reste dans cette géographie, ce sont les quartiers vécus et les quartiers en veille active. On estime que dans un dispositif dédié à ces quartiers, il faut au minima dédier 30 % du fonds du droit commun.

On a bien noté qu'il y avait dans votre délibération un critère lié à la jeunesse des populations, ce qui permet de recouper une partie de ces quartiers. En revanche, 10 %, cela ne nous semble pas suffisant, c'est pourquoi on vous demandait de monter ce critère à hauteur de 20 %. À défaut, on aimerait que cette délibération et son vote soient reportés au prochain Conseil afin qu'on puisse en discuter entre nous de manière plus complète.

Je voudrais rappeler que nos amis communistes dans une autre instance ont récemment déposé un vœu pour s'interroger sur le caractère populaire des Jeux Olympiques. Je crois que notre devoir est de contribuer à retrouver cet équilibre.

Soit vous acceptez un coefficient un petit peu plus fort pour nos quartiers prioritaires soit on vous demande de reporter cette délibération afin qu'on en discute un peu plus sereinement.

M. OLLIER - Merci, Virginie. Je suis un peu coincé par ce que tu dis parce que nous avons des délais par rapport aux achats de billetteries qui sont en cours, cela se passe maintenant, on ne peut pas reporter sinon cela crée des complications énormes.

Deuxièmement, s'agissant des critères que nous mettons en place, nous avons pris en compte votre demande sur les QPV, cela représente la moitié des communes de la Métropole, pas toutes les communes. Le problème est que ces billets sont envoyés aux Maires, quels que soient les critères, et ce sont les Maires qui sont chargés de faire la répartition au sein de leur commune, c'est leur problème. Je veux bien poser des critères pour avoir plus ou moins de billets, mais lorsqu'ils reçoivent les billets, c'est eux qui font la répartition. On va essayer de construire l'année prochaine avec les Maires une méthode de travail pour qu'ils fassent la répartition conformément à ce que tu dis parce que les objectifs sont tout à fait louables.

Aujourd'hui, je ne veux pas changer la délibération parce que c'est trop compliqué pour la billetterie. Je prends acte de vos demandes, on essaiera d'aller dans ce sens, mais je suis désolé, je n'accepte pas l'amendement pour changer la billetterie, ce n'est pas possible. On ne peut pas faire cela en dernière minute.

Monsieur le Président MONGES, vous avez la parole.

M. MONGES - On a proposé cet amendement sur un critère de pauvreté. Les services ont travaillé entre temps pour nous faire une proposition. La proposition du QPV est intéressante parce qu'elle intègre un certain nombre d'indices de critères de pauvreté, mais ce critère de pauvreté est là pour pondérer le nombre de billets dont les villes seront attributaires. Ce que vous évoquez, Monsieur le Président, sur la répartition que feront les Maires, c'est une autre question.

La proposition du groupe est de dire : montons à 20 - souvent, dans le droit commun, on est à 30 - ce n'est en rien lié à la manière dont les Maires distribueront. D'ailleurs ces éléments ont été précisés dans le rapport. C'est distribué à destination des centres de loisirs, à destination des jeunes, donc la chose est assez bien encadrée. Ce passage de 10 à 20, ce n'est pas à destination des Maires, c'est à destination du nombre de billets et de sa répartition.

M. OLLIER - Philippe, je comprends très bien que la proposition est faite dans ce sens. Une fois que le Maire reçoit les billets, c'est lui qui en fait la répartition. Je ne dis pas qu'il est le plus vertueux, mais nous avons essayé de réaliser un équilibre le plus juste possible pour l'ensemble des villes, je ne souhaite pas qu'on change cet équilibre en cours de séance.

J'ai accepté votre proposition sur les QPV, elle n'était pas prévue au départ. Vous faites progresser la demande, on a tout préparé en fonction des QPV. Je ne peux pas accepter votre amendement. On me dit qu'il n'y a pas d'amendement déposé, de toute manière je ne l'accepterais pas pour les raisons que je viens de vous indiquer.

Je vous demande de voter sur la délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe écologiste.

La délibération est adoptée. Merci de ce débat.

16. Diffusion de kits pédagogiques « Jeux, arts et sports » auprès des communes

M. GESELL - Le Musée National du Sport et la Réunion des Musées Nationaux ont créé un kit pédagogique à destination des élèves de niveau élémentaire. La Métropole se propose de diffuser ces kits dans les écoles primaires, publiques et privées de la Métropole, soit environ 1 802 écoles. Il sera donc proposé aux villes de manifester leur intérêt sur cette question dans les prochaines semaines. On estime le coût total entre 270 000 et 300 000 € pour la Métropole du Grand Paris.

M. OLLIER - Merci. Pas d'intervention ?

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

17. Convention cadre d'objectifs et de moyens avec l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie Valéry Giscard d'Estaing dans le cadre de l'Olympiade culturelle

M. GESELL - Il s'agit de travailler sur une olympiade culturelle de l'automne 2023 à l'automne 2024 avec plusieurs expositions, dont une exposition d'œuvres sur le thème de l'art et du sport à Orsay, une programmation culturelle autour des cultures urbaines avec des spectacles vivants dans la Nef du Musée d'Orsay et dans la salle des Nymphéas de l'Orangerie, un projet avec l'Ecole des Gobelins pour donner une visibilité forte au bâtiment et la retransmission sous forme numérique de tous ces événements.

M. OLLIER - C'est 300 000 € aussi. Pierre RABADAN et sa commission l'ont votée à l'unanimité, comme la délibération précédente. L'air de rien, en deux délibérations, cela fait 600 000 € dans le même sens et cela s'ajoute à tout le reste. Pas d'intervention ?

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci de cette unanimité.

18. Convention cadre de partenariat avec le CNOSF pour le soutien à l'exposition « Empreinte – 1924/2024, cent ans d'héritage olympique » et sa mise à disposition pour les communes

M. GESELL - Le CNOSF souhaite réaliser une exposition qui s'intitulera « Empreinte - 1924/2024, cent ans d'héritage olympique », 80 panneaux de grande ampleur afin d'exposer les photos inédites des Jeux de 2024.

La Métropole s'engage à accompagner le CNOSF dans cette démarche à hauteur de 200 000 € sur deux années.

M. OLLIER - Merci. Ceci s'ajoute à cela.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Je vous en remercie.

19. Convention d'objectifs et de moyens avec le réseau TRAM pour l'organisation d'une manifestation d'art contemporain d'envergure internationale dans le cadre de l'Olympiade culturelle

M. GESELL - La Métropole vous propose d'engager 240 000 € à nouveau sur deux ans pour soutenir ce projet de l'association TRAM qui proposera aussi, pendant les Jeux de Paris 2024, une série de parcours, TaxiTram, RandoTram, JoggiTram, afin de favoriser la circulation du public et créer des parcours entre les lieux de cette manifestation internationale d'art contemporain.

M. OLLIER - Cela rentre dans le cadre de nos actions pour les JOP 2024. Pas d'intervention ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

20. Convention de partenariat avec la Fédération Française de Natation (FFN)

M. GESELL - Nous la soutenons pour trois événements qui seront organisés cette année sur le territoire de la Métropole :

- . l'étape de marathon en eau libre dans la Seine les 5 et 6 août 2023, à un an des épreuves similaires des Jeux Olympiques les 8 et 9 août 2024,
- . la course d'obstacles SwimXperience les 1^{er} et 2 juillet 2023 dans le canal Saint Martin,
- . l'EDF Aqua Challenge, les 16 et 17 septembre 2023 dans le bassin de La Villette à Paris, tout cela pour une participation de 40 000 €.

M. OLLIER - Je remercie le Président de la Fédération française, Gilles SEZIONALE, qui est un partenaire entraînant et entraîné dans cette affaire.

Pas d'intervention ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

21. Convention triennale de partenariat avec l'association au Stade Français Paris (2023-2025)

M. OLLIER - Je précise que Pierre RABADAN, qui est ancien joueur de rugby et capitaine du Stade français, ne prendra pas part au vote ni au débat. Monsieur CESARI a la parole.

M. CESARI - Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, il vaut mieux qu'un capitaine ne participe pas au débat, surtout si c'est du rugby, cela peut être un peu chaud !

Il s'agit du renouvellement de la convention qui existe déjà, pour une période de trois ans, de 2023 à 2025 ; 210 000 € sur trois ans, à diviser par trois pour revenir à l'accompagnement annuel. Il s'agit pour nous d'assumer l'accompagnement d'une démarche de promotion de la pratique sportive, singulièrement du rugby, mais pas seulement puisque le Stade français a bien d'autres engagements. Nous sommes tournés vers un accompagnement et une sensibilisation des jeunes publics aux projets portés par la Métropole en matière notamment de transition énergétique, de mobilité durable, de nature en ville, etc. Le sport, mais pas seulement.

M. OLLIER - Merci, Eric. S'il n'y a pas de question, je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

J'ajoute que Julien COLLETTE, qui est le patron de la Coupe du monde de rugby France 2023, et Frédéric MICHALAK, ambassadeur du rugby pour la Coupe du Monde, étaient présents au MIPIM. Dans les créneaux de la Métropole, on leur a demandé de faire un colloque sur le rugby dans le cadre des championnats du monde. Cela a été exceptionnel parce que ce genre de conférence sur le sport, notamment pour le rugby, n'est pas habituel au MIPIM.

Merci d'avoir voté unanimement. Je repasse la parole à Eric CESARI pour la délibération n° 22.

❖ Partenariats stratégiques

22. Convention avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF)

M. CESARI - Il s'agit de la signature d'une convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et l'EPFIF. Aucune incidence financière pour la Métropole. L'EPFIF et la Métropole sont déjà partenaires sur un peu plus de 100 communes avec un engagement financier à l'égard de ces communes de près de 4 milliards d'euros, qui doit permettre la réalisation de près de 90 000 logements.

Les conventions d'intervention foncière ont déjà été conclues entre la Métropole du Grand Paris et l'EPFIF sur quatre opérations d'intérêt métropolitain : la ZAC des Docks de notre collègue Maire de Saint-Ouen, l'OIM de Livry-Gargan avec notre collègue Maire, Pierre-Yves MARTIN, l'OIM de Noisy-le-Grand avec Brigitte MARSIGNY et l'OIM de Villeneuve-la-Garenne avec Pascal PELAIN.

En tant qu'acteur majeur de l'aménagement en Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris et l'EPFIF ont convenu de s'associer dans le cadre de cette convention partenariale.

Elle a été présentée à la Commission Habitat et Logement du 3 avril 2023, présidée par notre collègue, Patrick JARRY, qui a donné un avis favorable à l'unanimité.

M. OLLIER - Merci infiniment. On travaille merveilleusement bien avec l'EPFIF, tout va bien.

Pas de question ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

23. Convention de partenariat entre l'Etat, la Métropole du Grand Paris et l'Office National des Forêts (ONF) pour l'année 2023

Mme MARSIGNY - Nous avons une convention pluriannuelle de partenariat 2022-2024 avec l'Etat et l'ONF. Je vous demande d'approuver la convention d'application en une nouvelle convention tripartite pour mettre en oeuvre un certain nombre d'actions, notamment :

- . un nouvel espace d'accueil dans la forêt de Meudon,
- . une accessibilité des parkings dans les forêts de Notre-Dame et de La Grange,
- . le réaménagement de la place du Garde en forêt de Meudon,
- . un parcours sportif en forêt de Notre-Dame,
- . la gestion des flux en forêt de Meudon,
- . des boîtes à livres en forêt de Notre-Dame,
- . des éco-compteurs pour mesurer les fréquentations des forêts de Notre-Dame et de La Grange,
- . la valorisation des arbres remarquables,

- . la réalisation d'aménagements pour lutter contre les dépôts sauvages et les incivilités dans les mêmes forêts,
- . l'organisation du festival « Branche et ciné » en forêts de Meudon et de La Grange,
- . la réalisation d'un observatoire photographique,
- . l'actualisation et la suppression du mobilier,
- . la pérennisation des brigades équestres,
- . l'organisation des actions de communication pour valoriser les partenariats et pour sensibiliser les plus jeunes à la forêt,
- . l'entretien des forêts domaniales.

Par ailleurs, l'Etat a initié une procédure de classement de protection de la forêt de Malmaison, cela devrait être effectif début 2024.

La Commission Biodiversité et Nature en ville s'est prononcée à l'unanimité sur cette convention. Je vous demande donc d'approuver cette convention.

M. OLLIER - Je te remercie pour ton travail. Le Maire de Rueil-Malmaison a reçu le Directeur régional pas plus tard qu'hier pour donner son accord sur le classement que tu viens d'indiquer. On avance dans toutes les forêts.

Y a-t-il des questionnements ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

24. Convention annuelle d'application 2023-2024 avec la Chambre de commerce et d'industrie de Région Paris Ile-de-France

M. CESARI - Il s'agit d'approuver une convention annuelle d'application du partenariat qui nous lie déjà au travers d'une convention triennale avec la CCI de Paris Ile-de-France. Cette convention permet de définir les objectifs et les financements avec la Métropole du Grand Paris pour la période 2023-2024. C'est un montant de 400 000 € sur l'ensemble de la période.

Cette convention porte sur les actions suivantes :

- . animation du réseau métropolitain des managers de centres-villes,
- . élaboration d'un cahier des halles et des marchés métropolitains,
- . sessions de formation des managers des centres-villes,
- . participation au programme Centres-Villes Vivants,
- . maintenance et développement de l'observatoire de l'offre commerciale sur la petite couronne,
- . participation à la dynamique métropolitaine des JOP 2024.

La Commission Attractivité et Développement économique s'est tenue le 27 mars 2023 sous la présidence de notre collègue, Pierre RABADAN, et elle a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le Président. Est-ce que l'assemblée est favorablement unanime ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci beaucoup.

❖ Biodiversité

25. Création du Fonds « Biodiversité »

M. OLLIER - Création d'un fonds « Biodiversité » dont j'ai parlé tout à l'heure et dont vous allez, j'espère, accepter le règlement intérieur. Madame GUHL, vous avez la parole de manière concise.

Mme GUHL - Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération a pour objectif de créer le fonds « Biodiversité » de la Métropole. Je suis très fière de cette création, un des premiers fonds créés aujourd'hui ; je dis aujourd'hui parce que mon collègue, dans la délibération suivante, vous présentera le fonds « Energies »

C'est un fonds qui est spécifique, qui est doté de 80 M€ pour la biodiversité et pour la protection du vivant et de la nature, 80 M€ destinés à financer des grands projets, des projets d'envergure de biodiversité.

Ces projets, bien entendu, sont faits sur les communes du Grand Paris, soit par les communes du Grand Paris soit par les territoires eux-mêmes. Les demandes doivent nous être adressées. Grâce à ce fonds, nous pourrions financer jusqu'à 80 % du projet. Messieurs les Maires et Messieurs les Conseillers, Mesdames les Maires et Mesdames les Conseillères, vous pouvez d'ores et déjà recenser sur vos communes les projets d'envergure que vous pouvez nous présenter pour co-financement, je sais qu'à ce moment-là, certaines oreilles se tendent. J'en profite pour vous inviter – vous l'avez déjà fait, Monsieur le Président, mais la répétition est d'usage – le jeudi 20 avril à 14h30, puisque nous présenterons les éléments de notre politique de biodiversité, ce sera au Cyclone le studio à Paris dans le 13^{ème} arrondissement.

M. OLLIER - Merci pour ton travail dans ce domaine. Tout à l'heure, nous avons annoncé le fonds, mais nous n'avons pas les crédits inscrits, nous le ferons dans le cadre de la mise en œuvre de la DM1 au mois de juin.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Il ne vous reste plus qu'à faire des demandes, tout comme le fonds Energies que Monsieur GUIRAUD va présenter.

❖ Transition écologique et énergétique

26. Création du Fonds « Energies »

M. GUIRAUD - On a adopté le Schéma directeur énergétique métropolitain à la fin de l'année dernière. En présentant cette décision, on avait précisé qu'on allait créer un fonds qui serait doté de 100 M€. C'est ce qu'on va acter aujourd'hui.

Je rappelle que le schéma directeur énergétique, c'est quatre chapitres qui se déclinent en différents axes et en actions opérationnelles. Les actions opérationnelles appellent parfois un volume d'investissement qui ne pourra pas être couvert par le fonds d'investissement métropolitain. C'est pourquoi on a créé ce fonds ad hoc doté de 100 M€ sur la période 2023-2030 qui va permettre de co-financer des projets qui contribuent à l'accélération de la transition énergétique dans le cadre des opérations du schéma directeur finançables jusqu'à 50 % du montant de chaque opération pour les communes, mais également pour les EPT.

On va travailler surtout sur des projets qui auront fait la preuve de leur performance environnementale dans le domaine des énergies renouvelables et de récupération locale. Je pense notamment à la géothermie, géothermie profonde et géothermie de surface. Autant dans le périmètre zone dense de la Métropole, on ne peut pas mettre des éoliennes, en revanche, la nature des sols permet de monter des projets extrêmement intéressants tels que le solaire photovoltaïque, le verdissement des réseaux de chaleur et la récupération de chaleur fatale. Tout à l'heure, on parlait de Plaine Commune, le record d'Europe du nombre

de datas centers est sur le territoire de Plaine Commune. On ne récupère qu'une faible partie de l'énergie fatale de ces datas centers. Ils existent, ils sont énergivores, autant récupérer une partie de leur énergie.

Ensuite, les réseaux de chaleur, la rénovation énergétique des bâtiments du tertiaire public. J'ajoute que cela ne concerne pas la rénovation de l'habitat ni les bornes de recharge qui n'entrent pas dans le cadre des projets subventionnables.

Il est proposé de créer le fonds et d'approuver le projet de règlement qui est annexé. Le montant du fonds est de 100 M€ pour la période 2023-2030.

M. OLLIER - Ce sont des engagements que j'avais pris personnellement au mois de septembre lors du dîner des Maires de la Métropole, tant sur le fonds « Biodiversité » que sur le fonds « Energies ». Je suis ravi de voir que le travail est fait pour que ce soit concrétisé aujourd'hui. C'est du bon travail.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Unanimité.

27. Lancement de l'appel à projets « Solarisation » métropolitain

M. GUIRAUD - Il s'agit d'un appel à projets pour les collectivités territoriales de la Métropole du Grand Paris. On a déjà préparé un appel à initiatives privées pour l'installation et la gestion de centrales photovoltaïques l'an dernier, mais le projet ne correspond pas véritablement aux besoins des collectivités, notamment par la multiplication par six ou sept du prix de l'électricité. Donc, pour réduire la facture énergétique, l'autoconsommation de la production photovoltaïque, aujourd'hui, redevient attractive par rapport à la vente locale du type de l'AIP qu'on avait voté l'an passé. Ces projets d'autoconsommation sont rentables, mais nécessitent d'être dimensionnés en fonction de la consommation immédiate des bâtiments. Un travail sur mesure en direction des collectivités est à faire, avec un accompagnement desdites collectivités en identifiant leurs besoins, la mise en œuvre du projet autoconsommation et des solutions souples.

On propose de réaliser les études techniques, de mettre à disposition des outils pédagogiques et des moyens techniques et d'animer des groupes de travail.

Il est proposé de délibérer sur le schéma de nouveaux projets, sur les éléments consultatifs de l'appel à projets, sur le règlement et sur les fiches projets.

Il convient de candidater avant le 30 juin prochain. Merci.

M. OLLIER - Merci. J'ajoute que la Commission a adopté cette délibération à l'unanimité. Je la mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

28. Création de l'association « Grand Paris Climat »

M. CHAIMOVITCH - Chers collègues, la délibération vous propose d'approuver la création d'une association « Grand Paris Climat » qui regroupe à la fois la Métropole et les ALEC. Une délibération précise les aides que la Métropole apporte aux ALEC et qui seront proposées également pour l'année à venir.

Cette association paritaire entre la Métropole et les ALEC a pour objet d'accompagner les ALEC dans le périmètre métropolitain afin de faciliter l'accès des ménages au service public de proximité qu'elles assurent, de mutualiser des moyens et outils pour l'ensemble des ALEC et de développer des partenariats avec les professionnels de la rénovation ou le secteur bancaire par exemple et, enfin d'améliorer la capacité des acteurs métropolitains à dialoguer avec l'Etat, ce qui n'est pas une mince affaire.

La future association complètera l'activité des ALEC dans un principe de subsidiarité. Les financements actuellement fléchés vers les ALEC seront maintenus et un budget supplémentaire dédié permettra de constituer le budget initial de l'association « Grand Paris Climat ». Nous désignerons à la fin de l'instance les représentants à la fois à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. La plupart des ALEC ont d'ores et déjà voté la création de cette association.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le Président, merci, Patrick. Je voudrais signaler le travail qu'a fait Yves CONTASSOT pour préparer cette délibération, c'est un travail remarquable qui nous permet aujourd'hui d'avancer. J'espère, cher Patrick, que le Conseil d'Administration sera constitué très rapidement, il nous faudra voter pour le constituer, nous le ferons très vite.

M. CHAIMOVITCH - En principe avant l'été.

M. OLLIER - On le fera au prochain Conseil de juin.

Je mets aux voix s'il n'y a pas d'intervention.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

29. Plan vélo métropolitain – Subvention au Département du Val-de-Marne

M. BARNAUD - Peut-être faut-il rappeler l'effort important que la Métropole fait pour le soutien au vélo, nous avons voté tout à l'heure 10 M€, c'est un effort considérable. Rappeler aussi que 117 projets de mobilités douces ont été subventionnés par la Métropole du Grand Paris dans 78 communes. Nous avons voté le 15 mai 2020, à l'unanimité, le plan de relance de la Métropole pour l'accélération de la transition écologique et le développement des mobilités douces. Tout ce travail, bien entendu, dans le but de favoriser les modes actifs de circulation (30 %) en 2030.

Là, il s'agit plus précisément du soutien apporté au Département du Val-de-Marne dans le cadre de la convention établie avec le Département du Val-de-Marne et son Président, Olivier CAPITANIO. Il s'agit d'apporter notre soutien pour une opération qui aura lieu à Ormesson-sur-Marne, avenue du Général de Gaulle, pour un coût total de 690 798 €. C'est une voirie très importante de cette commune, voisine de la mienne, qui représente un coût global de 5 M€ ; la Métropole contribue à hauteur de 690 798 € pour la partie pistes cyclables.

La Commission Cohérence territoriale et Mobilités durables a exprimé un avis favorable à l'unanimité.

M. OLLIER - Merci. Je me permets de rappeler qu'avec Olivier CAPITANIO, le Président du Département du Val-de-Marne, j'ai signé une convention à hauteur de 20 M€ dans laquelle il y a dix projets de conventions stratégiques de coopération qu'il a choisis, dont celui-là, et on doit voter successivement les subventions pour chacun des projets.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Je salue le travail de Jacques BAUDRIER, qui a dû nous quitter, qui travaille avec Jean-Pierre dans ce cadre-là et qui fait un très bon travail.

❖ Culture

30. Nuit Blanche Métropolitaine - Organisation de l'édition 2023

M. CARNOUVAS - Il est proposé d'approuver l'organisation de la Nuit Blanche avec la Ville de Paris pour la cinquième année consécutive. Traditionnellement organisée début octobre, la Nuit Blanche 2023 se tiendra le 3 juin, transformant la Seine et les cours d'eau en sentiers imaginaires sous la direction artistique de Kitty HARTL. Elle est une expression supplémentaire de notre volonté de mettre en valeur nos fleuves métropolitains de manière culturelle et touristique. Cette édition impliquera donc 24 communes et 36 porteurs de projets. Un coût total de 547 100 €.

M. OLLIER - Je précise que je ne participe pas au vote, pas plus qu'Anne-Gaëlle LEYDIER, Xavier LEMOINE, Olivier KLEIN, Rolin CRANOLY. Ils sont membres du Conseil d'Administration des Ateliers Médicis, partenaires des Nuits Blanches.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

31. Approbation des orientations de la feuille de route métropolitaine en matière de tourisme

M. CARNOUVAS - Locomotive de l'activité touristique en France, la destination touristique Paris polarise les flux, les pratiques et l'offre touristique dans le centre de Paris. En témoigne ce chiffre, près de 70 % des nuitées touristiques métropolitaines ont eu lieu à Paris en 2021.

La Métropole nourrit l'ambition d'élargir le périmètre de la destination touristique Paris à l'échelle métropolitaine pour proposer de nouvelles offres touristiques et construire un récit touristique métropolitain. Pour y répondre, il est proposé d'approuver une feuille de route en matière de tourisme qui s'articule autour de quatre orientations à horizon 2026 :

- . Activer le territoire en engageant une dynamique collective au service des projets métropolitains, c'est notamment l'objet de notre réseau métropolitain des élus au tourisme que nous avons installé le 9 novembre 2022 à la Tour Eiffel.
- . Développer le tourisme et les loisirs « fluvestres » pour mettre en valeur les activités au bord des rivières et canaux.
- . Valoriser le tourisme de proximité en favorisant la découverte du territoire, de son patrimoine, de son artisanat et de ses savoir-faire locaux.
- . Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de l'hébergement touristique, ce sera d'ailleurs l'objet du webinaire de notre réseau métropolitain des élus au tourisme le 20 avril prochain.

Vous le voyez, chers collègues, le développement de la destination touristique Grand Paris est au cœur des priorités de cette mandature, et je remercie à nouveau le Président, Patrick OLLIER, pour sa confiance et les moyens accordés à cette délégation comme pour notre volonté politique partagée de faire du tourisme un moteur économique et culturel du Grand Paris.

M. OLLIER - Merci d'avoir engagé ton travail dans cette voie qui était à défricher. Tu le fais très bien avec nos équipes que je salue. Je souhaite qu'on puisse continuer à accélérer. J'ai une demande de prise de parole d'Émile MEUNIER.

M. MEUNIER - Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, cette feuille de route de tourisme métropolitain, nous en saluons la philosophie, il était grand temps de raisonner à l'échelle de la Métropole. Je prends toujours cet exemple, un ami qui revenait d'un week-end à Londres, à qui je demandais où il logeait m'a dit qu'il logeait à Wembley, c'est formidable, c'est à 22 kilomètres du centre de Londres ; 22 kilomètres du centre de Paris, c'est Grigny dans le 91. En fait, nous sommes la seule métropole qui raisonnons en terme de tourisme à l'échelle d'un quartier qui est Paris, le quartier d'une Métropole. Il fallait élargir le cadre, merci pour ce travail, Monsieur CARVOUNAS.

Deuxième point positif, la prise en compte que le tourisme doit être durable. Le tourisme de courte durée en provenance de destinations lointaines ne peut pas prospérer, c'est une impasse. Et lorsqu'on parle de tourisme durable, on est obligé d'aller jusqu'au bout de la réflexion, on ne peut pas se permettre d'avoir des angles morts. Il y en a un, l'avion. Le tourisme de masse lié à l'essor de l'aviation nous emmène dans le mur, cela nous rend incompatibles avec nos objectifs climatiques de l'accord de Paris. Lorsqu'on dit qu'on veut renforcer l'attractivité touristique et les vols en avion pour avoir encore plus de touristes, il faut savoir qu'en disant cela, on viole frontalement les accords de Paris qui permettent de limiter le réchauffement climatique. On n'en est qu'au début. Lorsqu'il y aura des dizaines et des dizaines de millions de vols en plus, lorsque la classe moyenne indienne, la classe moyenne africaine, voyageront, et elles en ont le droit, comment va-t-on faire ? La solution n'est évidemment pas dans les agrocarburants qui détruisent nos terres agricoles, la solution est dans la réduction, la décroissance de l'aviation commerciale. C'était le message que je voulais vous faire passer, le tourisme durable en avion, cela n'existe pas. Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci, mais c'est un message qui concerne plus le Gouvernement que la Métropole du Grand Paris.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Merci, cher Luc, merci, cher Émile.

32. Organisation de la deuxième édition de « Votre été au bord de l'eau avec la Métropole du Grand Paris »

M. CARVOUNAS - Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit du dispositif « Votre été au bord de l'eau avec la Métropole du Grand Paris » qui fédère, sous une même bannière métropolitaine, l'ensemble des animations estivales au bord de l'eau et des Big Jump organisés par les communes membres de la Métropole à travers une opération de communication et de soutien financier.

La mise en œuvre de l'édition 2023 de « Votre été au bord de l'eau avec la Métropole du Grand Paris » se décline en trois parties :

- . Le renouvellement du soutien à l'organisation du Big Jump métropolitain avec un budget global de 35 000 € dans la limite d'un plafond de 5 000 € par organisateur, représentant au maximum 50 % des dépenses engagées.
- . Le renouvellement du soutien aux communes pour leur animation estivale au bord de l'eau avec un budget global de 100 000 € dans la limite d'un plafond de 5 000 € par commune, représentant au maximum 50 % des dépenses engagées.
- . La poursuite des partenariats avec Seine Saint-Denis tourisme et son festival « L'été du canal » et avec Val-de-Marne Tourisme et Loisirs et son festival « Cap sur la Marne » avec l'attribution d'une subvention de 50 000 € à chacun des organisateurs.

Il est donc proposé d'approuver l'engagement de la Métropole dans l'organisation de cette deuxième édition de « Votre été au bord de l'eau » qui se déroulera du samedi 8 juillet au 3 septembre 2023 pour promouvoir le Big Jump métropolitain et les animations estivales du bord de l'eau. De mémoire, cela concerne un peu plus de 70 communes de la Métropole.

M. OLLIER - Merci, Luc. S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Pardonnez-moi d'accélérer parce que le quorum risque de disparaître.

33. Convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris

M. SANTINI - Il s'agit, Monsieur le Président, d'approuver une convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris pour la période 2023-2025. Le coût pour la Métropole est de 500 000 € pour l'année 2023. Le 9 novembre 2022, lancement du réseau métropolitain du tourisme à la Tour Eiffel.

Trois amendements ont été proposés par le groupe écologiste social et citoyen ; ils ont été intégrés dans le texte.

M. OLLIER - Donc on votera la délibération avec l'intégration des trois amendements que Sylvain RAIFAUD, qui ne m'écoute pas, a déposés au nom de son groupe.

Anne HIDALGO, Sylvain RAIFAUD et Luc CARVOUNAS ne peuvent pas prendre part au vote.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

❖ Innovation et numérique

34. Convention d'objectifs et de moyens avec l'association French Tech Grand Paris

M. BOULARD - Il s'agit de la convention d'objectifs et de moyens avec notre partenaire, l'association French Tech Grand Paris, dont je salue la Présidente, Lara ROUYRES. L'association nous permet évidemment de travailler sur un certain nombre de sujets qui sont importants, notamment des événements qui sont pilotés par la French Tech, mais aussi des sujets en lien avec l'intelligence artificielle. Elle nous permet également d'animer et d'approfondir la mise à jour de notre communauté « Villes de demain ». J'invite tous les Maires à s'emparer de cette plateforme « villededemain.org », ainsi que la construction d'un indice de confiance start-up afin de faciliter notamment la recherche de solutions innovantes pour les différentes collectivités.

La French Tech nous a permis également de travailler avec les Maires dans le cadre du programme « Innover dans la ville » puisqu'ils sont membres du Comité et présents lors des visites à l'étranger, notamment à Barcelone au Smart City Expo World Congress qui a permis de réunir une centaine de start-up. Nous les retrouverons à Vivatech le 14 juin pour cet événement très important. Nous travaillons également avec eux les assises, ce seront les premières métropolitaines du numérique et de l'innovation.

Un petit mot pour remercier tous ceux qui ont contribué à l'élaboration et au vote du budget primitif qui consacre une part importante à l'innovation puisque c'est un engagement que vous avez pris, Monsieur le Président, et je voulais vous remercier. Ce sont ainsi des projets qui pourront être déposés par les Maires en investissement et en fonctionnement, et ce, jusqu'à 200 000 € avec une nouveauté, l'intégration d'un programme tiers lieu. Je salue Laurent RUSSIER qui sera à nos côtés pour travailler notamment sur ce sujet.

M. OLLIER - Tu me remercies, je te remercie pour le travail que toi et ton équipe vous faites, parce que cela se traduit par le fonds d'investissement numérique dont nous allons augmenter la ligne budgétaire grâce à la DM1 que l'on votera en juin. Merci infiniment.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

❖ Economie circulaire, sociale et solidaire

35. Convention d'objectifs et de financement avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Ile-de-France

M. LEMOINE - C'est le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement entre la Métropole et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, cela porte sur un montant de 300 000 €. Les contreparties pour la Métropole sont :

- . La participation de la CRESS à la gouvernance du site « grandpariscirculaire.org ».
- . La participation à l'élaboration de notre événement annuel du mois de septembre-octobre, Grand Paris Circulaire, notamment le développement de trophées de l'économie circulaire et solidaire.
- . L'animation territoriale du territoire et la montée en compétence des élus et agents du territoire métropolitain. J'attire l'attention de mes collègues. La CRESS est très compétente pour initier ceux qui en auraient besoin ou ceux qui en auraient l'envie à l'économie sociale et solidaire qui fait une percée assez remarquable en ce moment.
- . Des actions à faveur de l'allongement de la durée de vie, réemploi, réparation, reconditionnement, ressourceries et autres ; là aussi, on peut trouver une expertise auprès de la CRESS.

La Commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

M. OLLIER - Merci Xavier, pour le travail que tu fais dans le cadre de l'économie circulaire, c'est un des points forts de la Métropole du Grand Paris.

Antoinette GUHL ne participe pas au vote.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Pardonnez-moi d'aller vite.

36. Déploiement du challenge Consomm'acteurs pour sensibiliser les habitants de la Métropole du Grand Paris à l'économie circulaire et solidaire

M. LEMOINE - C'est un dispositif clé en main pour un montant de 48 000 € pour la Métropole pour l'année 2023 qui accompagne des habitants volontaires dans l'adoption d'une consommation plus responsable sur leur territoire. Nous avons mis sur le territoire Grand Paris Grand Est, au titre de la compétence « déchets », ce challenge Consomm'acteurs et c'est assez bluffant, m'ont dit les habitants et certains élus qui s'étaient inscrits, de voir les changements de comportements, avec des résultats tout à fait significatifs. Si je me permets de le dire, c'est pour éventuellement que mes collègues s'emparent de ce dispositif que la Métropole met clé en main aux villes qui le souhaiteraient.

On donne un kit de communication qui peut être personnalisé aux fonctionnalités ou aux souhaits de la commune et un accompagnement pour former le ou les agents de la commune qui piloteront le ou les challenges.

Également, organisation de temps forts pendant le challenge tels que visites, recycleries, tiers-lieux, et tous les ateliers organisés en mairie ou sur des lieux symboliques ou emblématiques de la commune. Vous avez jusqu'au 30 septembre pour vous inscrire si vous êtes intéressés pour faire profiter de cela à vos habitants. Cela peut être en lien avec les territoires dans la compétence « déchets » parce c'est très lié, notamment au regard de la minimisation maximum des déchets de nos consommations. C'est une belle initiative.

M. OLLIER - La Commission de Pierre RABADAN a voté à l'unanimité.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

❖ Désignations

37. Désignation des représentants de la Métropole au sein de divers organismes extérieurs

M. CESARI - Il s'agit de pourvoir un certain nombre de représentations qui n'étaient pas encore pourvues à ce stade.

La première concerne le Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation, il fallait un suppléant, c'est notre collègue, Aline de MARCILLAC, qui a été désignée.

S'agissant de l'association « Grand Paris Climat », il fallait désigner 16 titulaires pour l'Assemblée Générale et 8 titulaires, parmi les 16, pour le Conseil d'Administration.

S'agissant de l'Assemblée Générale, nos collègues, Denis CAHENZLI, Aline BESSIS, Jérôme KARKULOWSKI, Agnès TOURY, Jean-Jacques GUILLET, Clothilde DEROUARD, Daniel GUIRAUD, Emmanuel GREGOIRE, Anthony MANGIN, Laurent VASTEL, Patrick CHAIMOVITCH, Anne de RUGY et Patrice LECLERC. Il manquera deux représentants pour le groupe PS et un représentant pour le Front de gauche qui viendront ultérieurement.

Pour les huit titulaires au Conseil d'Administration choisis parmi les 16 : Denis CAHENZLI, Aline BESSIS, Jean-Jacques GUILLET, Daniel GUIRAUD, Emmanuel GREGOIRE, Antony MANGIN, Patrick CHAIMOTICH et Patrice LECLERC.

M. OLLIER - Merci, Eric, vous vous êtes mis d'accord entre groupes, je suis d'accord.

Je vous demande de voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

À partir de maintenant, je vais donner seulement les titres des délibérations, tous les groupes se sont mis d'accord pour éviter qu'elles soient présentées en séance publique.

❖ Aménagement

38. Bilan des cessions et acquisitions pour 2022.

M. OLLIER - Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

❖ Biodiversité

39. 2^{ème} édition de l'appel à projets « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris » - Convention de financement avec la Ville de Thiais.

M. OLLIER - Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

❖ Transition écologique et énergétique

40. Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de financement avec les Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) ou structures assimilées pour leur activité 2023.

M. BARNAUD - Comme la CAUE est concernée et que je suis au cConseil d'Administration, je ne participe pas au vote.

M. OLLIER - D'accord. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

41. Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle pour le programme de l'année 2023 avec Airparif et modification du montant de la subvention en fonction de la convention cadre

M. OLLIER - Je ne participerai pas au vote, pas plus que Daniel GUIRAUD.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

42. Avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de financement avec l'association Bruitparif – Programme 2023

M. OLLIER - Notre ami, Didier GONZALES, suit cela de très près.

Rachida DATI, Léa BALAGE, Didier GONZALES ne participent pas au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Si quelqu'un veut intervenir, il lève la main et j'arrête la pendule.

❖ **Tourisme**

43. Convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 avec le GIE Explore Paris.com

M. OLLIER - C'est une convention très importante.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Merci de nous donner les moyens dont elle a besoin.

❖ **Innovation et numérique**

44. Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Cap Digital

M. OLLIER - Geoffroy BOULARD ne participe pas au vote parce qu'il est membre du Conseil d'Administration de l'association Cap Digital.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

❖ **Administration générale et ressources humaines**

45. Modification du tableau des emplois

M. OLLIER - Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

46. Mise à disposition d'un coffre électronique pour l'ensemble des effectifs de la Métropole

M. OLLIER - Nous mettons en place ce coffre dit électronique pour l'ensemble de nos agents pour leur faciliter leur travail et leur confort de vie.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

47. Instauration du régime des astreintes pour la GEMAPI au sein de la Métropole du Grand Paris

M. OLLIER - C'est 10 000 € par an et cela rejoint les travaux de Sylvain BERRIOS dans le cadre de la GEMAPI.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La GEMAPI monte en puissance, je vous conseille de vous intéresser à ce qu'on fait, c'est passionnant.

48. Signature de la convention de mise à disposition d'une plateforme de recueil des signalements des lanceurs d'alerte au sein de la Métropole du Grand Paris

M. OLLIER - Un coût de 3 000 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

49. Instauration du forfait mobilités durables au sein de la Métropole du Grand Paris

M. OLLIER - C'est au bénéfice des agents de la Métropole du Grand Paris, je pense que tout le monde sera d'accord.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Merci pour elles et merci pour eux.

Merci de votre patience, merci de votre dévouement à ce Conseil métropolitain, du temps que vous avez passé, merci de votre soutien unanime, on a fait grandir une fois de plus la Métropole tous ensemble, je vous en félicite. Bonne journée à vous et bonne préparation de la DM1 pour le mois de juin prochain. Bon courage pour rentrer puisque tout est bloqué à Paris.

(La séance est levée à 18 heures 02)

Etaient présents :

AESCHLIMANN Manuel, AMOZIGH Joëlle, BAGE Jinny, BAGUET Pierre-Christophe, BARNAUD Jean-Pierre, BARON Laurent, BAUDRIER Jacques, BECHIEAU François, BEDU Vincent, BELLIARD David, BENETEAU Sébastien, BERRIOS Sylvain, BESSAC Patrice, BESSIS Aline, BLANCHET Stéphane, BONNET-OUALALDJ Nicolas, BONTINCK Katy, BOUAMRANE Karim, BOULARD Geoffroy, BOURDIER-CHAREF Angelina, BOUYSSOU Philippe, BUCAILLE Véronique, CAHENZLI Denis, CARRERE-GEE Marie-Claire, CARVOUNAS Luc, CATHALA Laurent, CESARI Eric, CHAIMOVITCH Patrick, CHARBONNIER Régis, CHAVANON Marie, CHEVALIER Catherine, CHEVREAU Hervé, CIUNTU Marie-Carole, CORDEBARD Alexandra, COUMET Jérôme, COURTOIS Daniel-Georges, CRANOLY Rolin, DAGNAUD François, DASPET Virginie, DAUMIN Stéphanie, DE COMARMOND Hélène, DE RUGY Anne, DECHY François, DEROUARD Clotilde, DONATH Patrick, DOUET Patrick, DRAI Carole, EL KHALFAOUI Shems, EVREN Agnès, EXCELLENT Dieunor, FAURE-SOULET Jean-Paul, FOURCADE Michel, GABELOTAUD Afaf, GAUDIN Philippe, GAUTRAIS Jean-Philippe, GENESTIER Jean-Michel, GESELL Quentin, GICQUEL Hervé, GONZALES Didier, GOIJON Philippe, GREGOIRE Emmanuel, GRILLON Eric, GROUSSEAU Jean-Jacques, GUHL Antoinette, GUILLET Jean-Jacques, GUIRAUD Daniel, HERBILLON Michel, HERVE Stephen, JARRY Patrick, JEANNE Laurent, JEMNI Halima, KARKULOWSKI Jérôme, KEITA Djénéba, KOUASSI Johanne, LAFON Laurent, LARGHERO Denis, LAURENT Philippe, LAVARDE Christine, LECLERC Patrice, LECOQ Jean-Pierre, LECOUFLE Françoise, LEJOINDRE Eric, LEMOINE Xavier, LENGEREAU Etienne, LEYDIER Anne-Gaëlle, LIMOGE Marie-Pierre, MARCILLAUD Bruno, MARSIGNY Brigitte, MARTIN Pierre-Yves, MARTIN Xavière, MATMATI Sinda, MENTRE Gilles, MEUNIER Emile, MONGES Philippe, MONTANDON Valérie, MOTHRON Georges, OLLIER Patrick, PELAIN Pascal, PEREZ Karina, PETIT Carine, PLIEZ Eric, QUILLERY Christine, RABADAN Pierre, RAIFAUD Sylvain, RÉMY-LELEU Raphaëlle, REVILLON Yves, SACK Pierre, SAMAKE Hamidou, SANTINI André, SAUERBACH Laurent, SCHLEGEL Eric, SEMELLE Jacques-Henri, SIMON-DECK Sylvie, SOUYRIS Anne, SOW Fatoumata, THIROUX Aurore, THOREAU Yves, TORDJMAN Patricia, TORO Ludovic, VALIER France-Lise, VALLETON Martine, VEDIE Arnaud, VERMILLET Brigitte.

Etaient représentés :

AMIABLE Marie-Hélène par BESSAC Patrice, ASLANGUL Charles par DRAI Carole, AZZAZ Nadège par SAMAKE Hamidou, BAILLY Dominique par BOURDIER-CHAREF Angelina, BALAGE EL MARIKY Léa par MEUNIER Emile, BARODY-WEISS Christiane par GUILLET Jean-Jacques, BENEDIC Fabien par RABADAN Pierre, BENISTI Jacques-Alain par BENETEAU Sébastien, BERTHOUT Florence par MOTHRON Georges, BLUTEAU Jean-Michel par GONZALES Didier, BOUTEILLE Monique par CRANOLY Rolin, BOYE Alphonse par PELAIN Pascal, CAMBON Christian par GICQUEL Hervé, CARREZ Gilles par FAURE-SOULET Jean-Paul, DALLIER Philippe par MONTANDON Valérie, DATI Rachida par AESCHLIMANN Manuel, DE LA RONCIERE Grégoire par BAGUET

Pierre-Christophe, DE LARMINAT Ségolène par BESSIS Aline, DE MARCILLAC Aline par LARGHERO Denis, DELL'AGNOLA Richard par SEMELLE Jacques-Henri, DEMUYNCK Christian par THOREAU Yves, D'HAUTESERRE Jeanne par GOUJON Philippe, DIDIER François-Marie par VALIER France-Lise, DOSNE Olivier par BERRIOS Sylvain, DOUSSET Didier par CATHALA Laurent, DULERMO Sébastien par DONATH Patrick, FARCY Patrick par BEDU Vincent, FEMEL Yvan par LECOUFLE Françoise, FRANCHI Vincent par DEROUARD Clotilde, FRANCLÉT Karine par SACK Pierre, FROMANTIN Jean-Christophe par GENESTIER Jean-Michel, HIDALGO Anne par GREGOIRE Emmanuel, JUVIN Philippe par CESARI Eric, KERN Bertrand par GUIRAUD Daniel, KLEIN Olivier par LEMOINE Xavier, KOMITES Pénélope par KOUASSI Johanne, KONE Fatoumata par RAIFAUD Sylvain, LALLIER Nathalie par CHEVREAU Hervé, LAURENT Jean-Luc par BONTINCK Katy, LEPRETRE Michel par DAUMIN Stéphanie, LOUAP Pascal par LAVARDE Christine, MADEC Roger par JEMNI Halima, MALLO Benjamin par MENTRE Gilles, MANGIN Anthony par TORO Ludovic, MAROUN Séverine par CAHENZLI Denis, MEIGNEN Thierry par CHEVALIER Catherine, MUZEAU Rémi par MARTIN Pierre-Yves, NAJDOVSKI Christophe par CORDEBARD Alexandra, NGIMBOUS BATJOM Thérèse par PLIEZ Eric, NIZARD Isabelle par GAUDIN Philippe, NOWAK Mélanie par AMOZIGH Joëlle, PANETTA Tonino par EVREN Agnès, PARISET Marion par COURTOIS Daniel-Georges, PECCOLO Hélène par PEREZ Karina, PEMEZEC Philippe par BOULARD Geoffroy, RUSSIER Laurent par LECLERC Patrice, SEGUI Marie-Christine par GRILLON Eric, SIFFREDI Georges par OLLIER Patrick, SZPINER Francis par BUCAILLE Véronique, TORANIAN Anouch par LEJOINDRE Eric, VAUGLIN François par GABELOTAUD Afaf, WEIL Ariel par COUMET Jérôme, WEIL Julien par KARKULOWSKI Jérôme, YAVUZ Métin par VEDIE Arnaud.

Etaient absents excusés :

ASENSI François, BAS Benoît, BELHOMME Jacqueline, BOUDY Guillaume, MESSAS Emmanuel, SENANT Jean-Yves, TOURY Agnès, VASTEL Laurent, VERON Aurélien.

Etaient absents :

AQUA Jean-Noël, BIDARD Hélène, BORSALI Jean-Baptiste, BROSSAT Ian, CAREL Pierre-Olivier, JACQUELINE-COLAS Véronique, MARTIN Jacques JP, POUX Gilles, SADI Abdel, SARRABEYROUSE Olivier, TAIBI Azzédine, VEYRUNES-LEGRAIN Cécile.



Le Président de la métropole du Grand Paris
Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison